



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**55<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 9 novembre 1994, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*En l'absence du Président, M. Seniloli (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Point 112 de l'ordre du jour (suite)

### Barèmes des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre contenue dans le document A/49/400/Add.5, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de ses lettres des 20 et 26 septembre, 5 et 14 octobre et 3 novembre 1994, la République centrafricaine a versé le montant nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant indiqué à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 44 de l'ordre du jour (suite)

### Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 : rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (A/49/48)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution qui figurent au paragraphe 34 du rapport du Comité préparatoire.

J'invite maintenant le Rapporteur du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Mme Lucille Mathurin Mair, de la Jamaïque, à présenter le rapport du Comité.

**Mme Mathurin Mair** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi et un plaisir que de présenter le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et d'en résumer les idées principales.

Le premier chapitre du rapport, intitulé «Historique et introduction», rappelle au paragraphe 1 que l'Assemblée générale, par sa décision 46/472 du 13 avril 1992, avait chargé le Comité préparatoire, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les États Membres, d'examiner et de lui présenter des propositions concernant les activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire. Il avait été convenu à l'époque que toutes les décisions du Comité préparatoire seraient prises par consensus.

L'Assemblée générale a reçu depuis deux rapports du Comité. Le paragraphe 4 du rapport attire l'attention sur

l'adoption par l'Assemblée, en décembre 1993, de la résolution 48/215 A, par laquelle elle a approuvé la création d'un poste de conseiller spécial, ayant rang de Secrétaire général adjoint, qui serait financé au moyen des crédits prévus pour le personnel temporaire et dont le titulaire serait chargé d'organiser et de coordonner les activités concernant la célébration du cinquantième anniversaire, et a également prié le Secrétaire général de fournir au Comité préparatoire les services de secrétariat nécessaires pour appuyer ses travaux. Après avoir reçu les ressources en personnel nécessaires, le Comité préparatoire a tenu dix réunions.

Je passe maintenant au chapitre II, composé de la Section A, intitulée «Célébration du cinquantième anniversaire», et de la section B, intitulée «Formulation d'une déclaration». Lors de son examen précédent de la question, le Comité préparatoire a été convaincu qu'il fallait trouver un point culminant de portée universelle qui devrait avoir des répercussions durables et une puissante valeur symbolique.

Après l'examen de ce mandat, la résolution 48/215 B a été adoptée le 26 mai de cette année, lorsque l'Assemblée a décidé de tenir du 22 au 24 octobre 1995, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une session commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé que tous les États Membres et tous les États observateurs seront invités à se faire représenter par le chef de l'État ou du gouvernement et que les chefs de délégation à la session commémorative extraordinaire auront tous la possibilité de faire une déclaration. Le Secrétaire général a été chargé d'inviter les chefs d'État ou de gouvernement des États Membres et des États observateurs et de lui faire savoir, dès que possible, s'ils comptent participer à cette session ou s'y faire représenter et s'ils se proposent de faire une déclaration à cette occasion.

L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-neuvième session, des réponses qu'il aura reçues afin qu'elle puisse recommander un calendrier et un ordre du jour précis pour la session commémorative et un projet de calendrier pour le débat général de sa cinquantième session. Le Secrétaire général a envoyé les invitations, et il rendra compte des réponses qu'il aura reçues dès qu'il disposera des informations nécessaires.

En ce qui concerne cet aspect des travaux du Comité préparatoire, à savoir les invitations aux Gouvernements des

États Membres et des États observateurs, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur une lettre du Président du Comité préparatoire. Le paragraphe 8 de notre rapport précise qu'à la 18e séance du Comité préparatoire, le Président a fait la déclaration suivante :

«En ce qui concerne la question dont le Comité est saisi, j'ai procédé à des consultations approfondies et je me propose, en ma qualité de Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, d'adresser à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies la lettre suivante : ...»

L'Assemblée est saisie du texte de la lettre qui a été adressée à l'Ambassadeur Al-Kidwa.

La lettre se lit comme suit :

«En ce qui concerne votre lettre du 27 mai 1994, je suis heureux de vous confirmer que les dispositions de la résolution 48/215 B de l'Assemblée générale du 26 mai 1994 relatives à la tenue d'une séance commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent non seulement à tous les États Membres et États observateurs, mais également à la Palestine, en sa qualité d'observateur.»

Cette lettre a été envoyée par l'Ambassadeur Butler, Président du Comité préparatoire. Le Comité l'a adoptée sans objection, et il a donc été décidé que le Président adresserait la lettre susmentionnée à l'Ambassadeur Al-Kidwa. Il a également été décidé que le Président adresserait, s'il en est prié, une lettre à cet effet aux autres observateurs.

À sa quatrième réunion, le Comité préparatoire a créé un groupe de rédaction à composition non limitée qui serait chargé de formuler une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire. Il a été convenu que, dans cette déclaration, les États Membres réaffirmeraient leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et définiraient les grandes lignes de l'action de l'Organisation pour l'avenir.

Le Groupe de rédaction a tenu huit séances. À la suite de la deuxième réunion du Groupe de rédaction, le Bureau du Comité préparatoire a établi une note, dans laquelle il était précisé qu'au cours de l'examen du cadre conceptuel, un consensus semblait s'être dégagé autour de cinq grands

points, comme cela est indiqué au paragraphe 11 du document A/49/48. Ces points sont notamment les suivants :

«a) La Déclaration devait s'adresser au grand public de tous les pays; il fallait y faire la distinction entre les populations et les administrations et elle devait être formulée en langage clair;

b) Elle ne devait pas être grandiloquente;

c) Elle devait être riche de sens;

d) Elle devait s'inspirer d'une approche thématique.»

Le Groupe de rédaction devait élaborer un document qui réponde à ces points. Il a également été convenu que toutes les décisions prises par le Groupe de rédaction devaient être adoptées par consensus.

À une séance subséquente, le Groupe de rédaction a affiné le cadre conceptuel de la Déclaration et, de ce fait, le Président a présenté au Groupe de rédaction à sa cinquième réunion les éléments ci-après : présentation de l'événement; réaffirmation des idéaux et principes de la Charte des Nations Unies; et la nécessité d'appliquer la Charte dans le monde d'aujourd'hui et dans celui qui s'annonce dans les domaines de la paix, de l'égalité, de la justice et du développement.

Sur la base du schéma général, le Comité préparatoire a procédé à ses travaux. Le 31 mai 1994, le Mouvement des pays non alignés a présenté un projet de texte intitulé «Projet de déclaration devant être adopté par l'Assemblée générale à la réunion extraordinaire qu'elle tiendra pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies». À une réunion subséquente du Groupe de rédaction, le Président a reconfirmé les deux décisions prises par le Comité à ses réunions antérieures en ce qui concerne le schéma général de la déclaration et sa structure, à savoir sa brièveté et sa clarté.

À une réunion subséquente du Comité préparatoire, il a également été convenu d'inscrire la question du projet de déclaration à l'ordre du jour des futures réunions du Comité en attendant que le Groupe de rédaction reprenne ses travaux au début de 1995 conformément à la décision prise.

J'évoquerai maintenant d'autres questions de fond que le Comité a examinées, à savoir le programme de la célébration, les programmes et activités commémoratifs. Le Comité préparatoire a été informé des activités du secré-

tariat concernant l'élaboration d'un programme mondial en vue de la célébration du cinquantième anniversaire. Le Comité a ainsi pu examiner les différents programmes prévus ou en cours d'élaboration et fournir les avis nécessaires.

Au paragraphe 16, le Comité préparatoire insiste sur la nécessité d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la jeunesse. Dans ce contexte, le Président du Comité s'est engagé à appeler au moment voulu l'attention du Président de l'Assemblée générale sur la nécessité pour l'Assemblée de se prononcer sur l'organisation, dans le cadre de la célébration, d'une séance plénière consacrée à la jeunesse conformément à la résolution 45/103 du 14 décembre 1990.

Le Comité préparatoire a également été informé de l'état des programmes intéressant les enfants et les jeunes, y compris, par exemple, un programme d'études consacrées à l'ONU dans les écoles du monde entier, qui est en cours d'élaboration. Dans le cadre de ce programme, tous les systèmes d'enseignement consacraient, vers le 24 octobre 1995, une certaine période à l'étude de l'ONU. Le Président, au nom du Comité, a déclaré appuyer la proposition de ce projet d'études.

Le Comité a également examiné une proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la création d'un programme de frappe de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les États Membres ont décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter une résolution concernant cette importante initiative. Le Comité espère que ce programme sera approuvé.

Comme cela est indiqué au paragraphe 19, le Comité préparatoire a examiné une récapitulation des projets de portée mondiale exécutés à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ces projets portaient sur les principaux domaines d'activité tels que l'éducation et la jeunesse; les publications, les films et émissions de télévision; les campagnes d'information; les débats, colloques et initiatives culturelles; les expositions et espaces publics; les concerts et manifestations publiques; et les objets commémoratifs. Il s'agissait des projets actuellement supervisés et coordonnés par le secrétariat du cinquantième anniversaire. Par l'intermédiaire de leurs comités nationaux, les États Membres entreprenaient de nombreux autres projets.

Le Comité a été informé que les projets avaient été sélectionnés parmi plusieurs centaines de projets et étaient ceux qui répondaient le mieux aux objectifs du cinquan-

tième anniversaire, ainsi qu'aux directives et critères arrêtés par le secrétariat. Certains projets exigent à la fois un financement et des agents d'exécution, que ce soit du secteur privé, d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales, et ces projets ont été identifiés. Les projets au stade de l'élaboration comprenaient surtout des projets pour lesquels on ne disposait pas encore de financement et/ou d'agents d'exécution.

Au paragraphe 21, il est fait état qu'étant donné que l'Assemblée générale n'avait pas alloué de ressources pour les programmes et manifestations commémoratifs, un grand nombre des projets en cours étaient autofinancés, ce qui prouvait que les agents d'exécution disposaient de ressources. Le secrétariat a récemment entrepris d'élaborer des programmes de portée mondiale, dont le coût sera financé par des fonds spécialement réunis à cette fin.

Je me pencherai maintenant sur les paragraphes 23, 24 et 25, qui contiennent l'information concernant les initiatives des États Membres, notamment la création de comités nationaux et l'émission de timbres commémoratifs. L'Assemblée notera qu'à présent, 79 États Membres ou États observateurs ont créé des comités nationaux chargés de coordonner les préparatifs des activités commémoratives nationales et 29 autres manifesté leur intention d'en créer. Le Comité préparatoire a été informé des activités envisagées par ces comités, telles que des campagnes d'éducation sur l'ONU, des conférences, la préparation de programmes spéciaux par les principales chaînes de télévision et les principaux journaux, l'organisation de concours de rédaction et de conférences dans les écoles, des expositions concernant les activités de l'ONU et la production d'articles commémoratifs. De nombreux États Membres ont également indiqué qu'ils souhaitaient émettre des timbres commémoratifs pour marquer l'anniversaire.

Le Secrétariat oeuvre avec l'Administration postale de l'ONU pour mettre au point un programme éventuel d'émission de timbres commémoratifs sur des enveloppes premier jour spécialement conçues.

En ce qui concerne les activités au sein du système des Nations Unies lui-même, le Comité préparatoire a saisi cette occasion pour mettre en lumière les buts conjugués de l'ONU et de ses organisations soeurs. La coordination des activités menées par l'ONU et d'autres organismes du système des Nations Unies a continué d'être assurée principalement par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC) et, sur le plan pratique, par des agents de coordination, représentants désignés par les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, trois réunions ont été tenues avec les agents de coordination au sein du système des Nations Unies. En outre, le réseau des bureaux extérieurs de l'ONU et les commissions régionales ont été mobilisés pour participer aux célébrations.

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 28, le Comité préparatoire a appris que le CAC, à sa session du printemps 1994 tenue à Genève, avait poursuivi l'examen de ces questions, notamment le renforcement de la participation des organismes des Nations Unies à la célébration du cinquantième anniversaire et le regroupement des messages que l'Organisation adresserait au grand public en 1995, année de l'anniversaire. Le CAC a également décidé d'organiser au cours de sa session de printemps de 1995 un forum spécial chargé d'examiner l'avenir du système des Nations Unies dans le contexte du cinquantième anniversaire.

Le paragraphe 29 nous informe que la participation du personnel de l'ONU est un élément très important des préparatifs de l'anniversaire. Le Secrétariat a pris contact avec tous les comités du personnel et a régulièrement organisé des réunions d'information à l'intention du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel.

Le paragraphe 30, qui se trouve dans la section D du chapitre III, nous signale que les activités des organisations non gouvernementales ont été un élément très important de ce processus. La participation la plus large possible des organisations non gouvernementales est en voie d'être assurée, et il y a eu de nombreux contacts et une large coopération entre le Secrétariat et de nombreuses organisations non gouvernementales qui participent activement au processus de planification à tous les niveaux. Des stratégies de communication ont été mises au point et des projets particuliers de célébration identifiés.

Les associations pour les Nations Unies ont été actives et ont apporté un appui aux efforts menés au niveau mondial pour célébrer l'anniversaire en aidant, dans de nombreux cas, les comités nationaux, en oeuvrant avec eux et en lançant les préparatifs en vue de l'anniversaire aux niveaux national et local. Le Comité préparatoire a eu l'avantage de voir le Vice-Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies se présenter et prendre la parole en deux occasions devant lui. Il est donc resté informé de la myriade d'activités entreprises par les associations.

Sur la question du financement du cinquantième anniversaire, le paragraphe 32 du rapport souligne que la situation financière de l'Organisation ne permettait pas de

prélever des ressources sur le budget ordinaire. En conséquence, le Secrétaire général a créé à cette fin un fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire et engagé les États Membres à appuyer cette initiative. Un appui a aussi été recherché auprès du secteur privé, notamment un petit nombre de commanditaires mondiaux et de concessionnaires internationaux.

Le Comité préparatoire a été informé que d'importants progrès avaient été réalisés pour l'obtention de commandites mondiales et de moyens de financement pour des projets, ainsi que des contributions supplémentaires généreuses provenant de particuliers. Les redevances versées sur un nombre limité d'articles portant l'emblème de l'anniversaire, notamment de pièces commémoratives et d'une montre commémorative, constitueraient une autre source de financement des programmes. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 21, la mise en oeuvre du programme a été grandement stimulée par des projets autofinancés.

À la fin de son rapport, le Comité préparatoire aborde la question de ses recommandations adressées à l'Assemblée générale. Au paragraphe 34, il recommande l'adoption de projets de résolution, sur le texte desquels j'attire l'attention des représentants.

Le projet de résolution I, qui s'intitule «Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies», se lit comme suit :

«L'Assemblée générale,

*Notant* la proposition de la Royal Mint du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relative à l'exécution d'un programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et son offre de gérer ledit programme au profit du Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire et des États participants,

*Notant* le rapport favorable présenté par le secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'offre de la Royal Mint,

*Notant* le potentiel offert par ce programme pour ce qui est de fournir au Fonds d'affectation spéciale les ressources nécessaires pour financer des activités d'éducation et de communication concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies,

*Considérant* que l'émission de pièces commémoratives ayant cours légal pour célébrer le cinquantième anniversaire constituerait pour les États un moyen adéquat de célébrer cet événement historique et d'en fournir un souvenir durable approprié,

1. *Approuve* l'exécution d'un programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'offre de la Royal Mint du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de gérer ce programme;

2. *Prie* le secrétariat de prendre avec la Royal Mint les arrangements nécessaires pour exécuter sans tarder le programme d'émission de pièces commémoratives;

3. *Prie* le Secrétaire général d'écrire à tous les États pour les informer du programme et les inviter à y participer en émettant une pièce commémorative pour célébrer le cinquantième anniversaire.»

Le projet de résolution II, qui s'intitule «Travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies», se lit comme suit :

«L'Assemblée générale,

*Ayant examiné* le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Approuve* le rapport du Comité préparatoire et prend note de ses travaux en 1994, notamment de l'état d'avancement des travaux signalé par le Groupe de rédaction à composition non limitée du Comité;

2. *Attend avec intérêt* le rapport que le Secrétaire général doit lui communiquer avant la fin de 1994 sur les réponses reçues au sujet de la session commémorative extraordinaire qui doit avoir lieu en octobre 1995, afin de pouvoir recommander un calendrier et un ordre du jour précis pour cette session;

3. *Sait gré* au secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour faire de cette célébration une manifestation de caractère mondial, à laquelle participent notamment les comités nationaux, les organisations non gouvernementales et les organismes et le personnel des Nations Unies;

4. *Prend note* avec satisfaction du programme d'activité élaboré par le secrétariat, et demande que l'accent continue d'être mis sur la mise au point de programmes s'adressant au grand public, et en particulier aux jeunes et aux enfants;

5. *Prend également note* avec satisfaction de la poursuite des travaux du Comité préparatoire sur le projet de déclaration du cinquantième anniversaire;

6. *Décide* que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session, ou au cours de la quarante-neuvième session, selon que de besoin.»

Je suis chargée de soumettre ces projets de résolution à l'examen de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je propose que la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point soit close aujourd'hui à 11 heures.

Je n'entends pas d'objection.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'en informer le Secrétariat dès que possible.

**M. Lamamra** (Algérie) : L'examen du rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies m'offre l'agréable occasion de rendre un hommage appuyé à l'Ambassadeur Richard Butler, Président de ce comité, pour les efforts méritoires qu'il déploie dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié et pour la vision qu'il développe dans sa conduite des travaux. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à Mme Sorensen pour l'action dynamique dans laquelle elle s'est investie, au sein et en dehors du Comité.

Le rapport qui nous a été présenté pour examen avec beaucoup de clarté par le Rapporteur, la Représentante permanente de la Jamaïque, reflète assurément tous ces efforts ainsi que tout l'intérêt qu'accordent les États Membres au travail de ce Comité et, par-delà, à la commémoration d'un événement qui a marqué de son empreinte l'histoire contemporaine des relations internationales.

L'intérêt manifesté par les États Membres à ce qui est bien plus qu'une simple célébration, bien que chargée de

symboles, constitue d'abord l'expression de leur attachement aux idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et la réaffirmation de la constante validité des principes qui ont présidé à la fondation de notre Organisation, idéaux et principes qui ont fait d'elle l'instance internationale la plus indiquée pour la préservation de la paix et de la sécurité et pour la promotion d'un développement économique équitable et d'une prospérité mieux partagée à l'échelle universelle.

L'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies célébrera donc ses 50 ans. Pendant ce demi-siècle d'existence, le monde, et notre Organisation avec lui, a connu des mutations qui ont profondément bouleversé la configuration des relations internationales.

L'ordre international mis en place il y a 50 ans a été fortement modelé par l'émergence de nouveaux acteurs et par la survenance de grands événements, tels le vaste mouvement de libération, qui ont consacré les aspirations des peuples à l'autodétermination, au développement, à la sécurité et à la paix à travers un désarmement général et complet, ainsi qu'à la satisfaction des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Toutes ces avancées, qui constituent de véritables acquis pour l'humanité sont devenues les piliers sur lesquels repose le système international d'aujourd'hui, même si la pleine réalisation des buts et principes inscrits dans la Charte subit toujours des pesanteurs dommageables.

L'Organisation des Nations Unies a incontestablement joué le rôle d'architecte et de catalyseur de nombreux changements, même si son action a été vouée à connaître des étapes imparfaites.

La fin de la guerre froide n'a pas signifié pour autant la fin des incertitudes et des désordres. La série d'événements survenus ces dernières années a hâtivement été perçue comme représentant les prémices d'un ordre nouveau, inspiré de principes humanistes ravivés, et dans lequel l'ONU rénovée remplirait le rôle qui est le sien, tel que conçu par ceux qui l'ont créée, celui d'un grand ordonnateur de la paix et d'articulateur d'une coopération internationale féconde pour le développement de tous les peuples.

La réalité n'a malheureusement pas confirmé cette espérance. En effet, s'adaptant tant bien que mal à leur nouveau cadre, les rapports internationaux auxquels cette ébauche d'ordre international nouveau a donné lieu ont généré des réflexes différents, de nouvelles approches et de nouveaux efforts et initiatives, sans toutefois remédier aux

déséquilibres structurels et prévenir les conflits et les drames qui en résultent.

La détérioration continue de la situation économique d'un nombre croissant de pays, notamment ceux en développement, favorise la paupérisation de pans entiers de la population mondiale, faisant ainsi planer des menaces sérieuses sur la paix et la sécurité internationales, tant il est vrai que des îlots de prospérité ne peuvent indéfiniment s'épanouir dans des océans de misère et de privations.

Ainsi, et comme il est aisé de le constater, même si la fin des idéologies a pu faire croire que l'histoire a achevé son évolution, la recomposition en cours des relations internationales n'a pas encore révélé toutes ses facettes et elle fait craindre un certain nombre de conséquences paradoxales et lourdes d'effets pour l'humanité entière, que seule l'édification d'une solidarité effective au sein des nations et entre elles permettrait de conjurer efficacement.

C'est à la réflexion sur l'ensemble de ces conséquences et à la meilleure manière d'en maîtriser les impacts que nous convie, opportunément, la commémoration de ce prestigieux anniversaire qui doit être l'occasion d'une nouvelle chance que la communauté internationale doit saisir.

La fin de l'équilibre bipolaire et de l'époque bouleversée et incertaine à laquelle elle a donné lieu met l'ONU en demeure d'appréhender l'ensemble des changements en cours et de rechercher les solutions appropriées aux nombreux problèmes qu'ils ne manquent pas d'engendrer.

Forum exceptionnel de concertation et de dialogue entre les peuples, à travers leurs gouvernements, les Nations Unies ont un rôle particulier et significatif à jouer dans la maîtrise du cours futur des relations internationales. À l'orée d'un nouveau siècle, le moment est donc venu de définir de nouveaux contenus aux objectifs de celle-ci et de créer les conditions de nature à apporter des solutions durables aux grands dilemmes de notre temps, résultat de la complexité des situations économiques et politiques.

La déclaration devant être adoptée par l'Assemblée générale à la réunion extraordinaire qu'elle tiendra pour célébrer le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, indépendamment de la forme qu'elle revêtira, devra, de notre point de vue, prendre en charge l'ensemble des considérations que je viens de partager avec l'Assemblée et qui reflètent, en fait, l'essentiel des aspirations de nos peuples à un avenir mieux assuré. Elle doit être le point de départ d'une vision renouvelée du devenir communautaire

et constituer la clef de voûte d'une célébration qui culminera avec la tenue de la session commémorative extraordinaire, dont la portée devra tendre vers l'universalité et avoir l'impact positif qui peut en être légitimement attendu sur la foi des peuples dans le rôle irremplaçable des Nations Unies.

L'Algérie est prête à y apporter sa pleine contribution. Elle s'y prépare déjà à travers la mise en place d'un comité national chargé d'organiser les manifestations commémoratives à la faveur desquelles son peuple vivra, en communion avec les autres peuples des Nations Unies, l'intensité du message d'espoir que porte notre Organisation. Dans le même temps, l'opinion publique nationale se saisira, à travers les activités qui seront organisées à cette occasion, du bilan de l'expérience particulièrement riche de notre pays au sein de l'Organisation, expérience dont les faits saillants restent inscrits dans sa mémoire collective et se confondent avec sa lutte pour son émancipation et son développement.

**M. Hurst** (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui au nom des États membres de la communauté des Caraïbes (CARICOM) : les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Trinité-et-Tobago et mon propre pays, Antigua-et-Barbuda et le Suriname.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, aucun de nos 13 pays n'était indépendant. De fait, la majorité de l'humanité vivait à l'époque sous le joug colonial. En dépit des nobles principes consacrés par la Charte des Nations Unies, 17 années devaient s'écouler avant que deux pays de langue anglaise des Caraïbes et ensuite le Suriname n'acquissent leur indépendance; 10 autres devaient devenir des États souverains au cours des 21 années qui suivirent 1962. Le processus de décolonisation des Antilles n'est pas encore totalement terminé, même si des progrès ont été réalisés. Néanmoins, le rôle joué par l'ONU au cours du processus de décolonisation a été l'un de ses succès majeurs.

Depuis 1945, nous avons vu s'effondrer des empires et se désintégrer des États moins grands, nous avons vu s'accroître le nombre des États et apparaître des micro-États, comme ceux de la CARICOM. Au cours des 50 dernières années, nous avons connu dans le domaine de la technologie des changements et des merveilles trop étonnants pour qu'il ait été possible de les prédire en 1945. Selon nous, nulle période de 50 ans dans l'histoire de l'humanité n'a connu de transformations aussi riches et

imprévisibles, posant de tels défis aux savants dans tous les domaines de la science.

Depuis la création des Nations Unies voici presque 50 ans, les pays de la CARICOM et le Suriname en sont venus à considérer l'Organisation comme une force favorable. L'Organisation nous a assuré la liberté dans la paix; elle a fourni l'assistance technique et financière nécessaire à notre développement qui n'est pas encore tout à fait au point; elle a traité avec franchise nombre des problèmes les plus urgents qui touchent les petits États insulaires et côtiers en développement et elle a démontré sa volonté de partenariat dans notre avenir.

L'Organisation des Nations Unies est devenue l'institution la plus importante du monde. Il est évident, bien qu'ils n'aient pas été au nombre des fondateurs de l'Organisation, que nos 13 États membres en partagent la vision. Compte tenu de ce qu'elle a réalisé depuis sa création, il nous appartient d'oeuvrer maintenant pour élargir la vision de l'ONU pour qu'elle puisse continuer de participer à des changements appréciables tout en essayant de susciter et de guider ces changements pendant les 50 prochaines années de son existence. La vision de la CARICOM et du Suriname découle de leur situation intérieure; nous espérons participer à la création d'un monde où régneront l'équité entre toutes les nations et la justice entre tous les peuples.

Nos 13 petits pays épris de paix pratiquent la démocratie, reconnaissent son pouvoir inhérent et applaudissent les Nations Unies qui embrassent une plus grande liberté. C'est pourquoi nos gouvernements ont entrepris de veiller à bien faire connaître l'Organisation et ses principaux organes dans notre région. Nous projetons de participer à un programme d'études qui doit avoir lieu dans les écoles du monde entier le 24 octobre de l'an prochain. Nos stations de radio et de télévision émettront des programmes spéciaux, comprenant des initiatives culturelles, des campagnes d'information sur les activités des Nations Unies; tout sera mis en oeuvre pour toucher la jeunesse, particulièrement grâce aux écoles. Nous appuyons pleinement la frappe d'une pièce commémorative et allons étudier la possibilité d'émettre un timbre. Les quotidiens de nos pays organiseront des concours de rédaction, et plusieurs revues régionales et locales couvriront les événements commémoratifs. Nous mettons également au point un certain nombre de projets nationaux et donnerons sous peu au secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies les informations voulues à ce sujet.

Le Bureau du Centre d'information des Nations Unies à Port of Spain, à la Trinité-et-Tobago, a accompli un

excellent travail avec des ressources limitées aux Caraïbes orientales. Il a veillé à ce que nos citoyens n'oublient à aucun moment l'existence des Nations Unies. La section caribéenne de la Radio des Nations Unies a, elle aussi, joué un rôle très important en propageant la bonne parole. Suite à des années de travaux préparatoires, il nous a été facile de créer un comité national chargé d'organiser la célébration du cinquantième anniversaire dans pratiquement tous les États membres; dans plusieurs de nos pays, y compris les territoires non autonomes, non indépendants, de simples citoyens ont créé des associations des Nations Unies. Les secteurs public et privé de notre région se félicitent des travaux réalisés par les Nations Unies et souhaitent s'identifier à l'Organisation. Les Nations Unies sont connues mondialement comme une force qui travaille pour le bien de l'humanité.

Ainsi, éviter une guerre nucléaire est d'une importance majeure pour tous les peuples du monde, compte tenu de la destruction irréversible et des morts innombrables qu'elle entraînerait. Les petits États insulaires et les États côtiers du littoral des Caraïbes redoutent également la destruction irréversible et les souffrances qu'un réchauffement planétaire et une élévation du niveau de la mer leur infligeraient. Tout comme les Nations Unies ont contribué à réduire la menace d'une guerre nucléaire, la CARICOM et le Suriname espèrent que l'Organisation réussira à persuader les pays industrialisés de s'abstenir de toute production nocive, de gaspillage dans la consommation et de méthodes destructives d'élimination des déchets, qui risqueraient finalement d'anéantir nos États innocents. Nous sommes très reconnaissants de l'existence des Nations Unies.

Si la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation est donc un moment de réjouissance et de réflexion, c'est aussi le moment d'envisager l'avenir. La CARICOM et le Suriname sont persuadés que leur avenir sera plus encore exceptionnel que leur passé. Nous pensons que d'ici à l'an 2045 les Nations Unies auront arrêté la dégradation de l'environnement et relancé son développement, qu'elles seront parvenues au désarmement global, qu'elles auront résolu la crise de la dette, créé un ordre économique juste, arrêté la croissance démographique, réduit la pauvreté, émancipé les femmes, éliminé la discrimination contre tous les groupes fragilisés et sauvé de l'extinction les peuples autochtones.

Si tel doit être notre avenir, nous ne devons cesser de nous montrer vigilants; nous ne devons à aucun moment permettre aux Nations Unies de perdre leur caractère démocratique ou de s'affaiblir. Nous, peuples des Nations Unies, devons rester unis pour instaurer un monde meilleur.



**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) : L'Organisation des Nations Unies, seule instance multilatérale universelle, célébrera l'an prochain son cinquantième anniversaire. Cet événement historique offrira à la communauté internationale l'occasion importante de tirer les leçons du passé et, partant, de procéder à un échange approfondi de points de vue sur le rôle que doit jouer notre Organisation dans les années à venir. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao attache une grande importance à l'événement et participera activement à cette commémoration.

Depuis la fin de l'ère bipolaire, une paix véritable, dont le monde a tant besoin, ne s'est toujours pas instaurée. Nous assistons en effet au génocide, au nettoyage ethnique et aux crimes exécrables contre l'humanité, résultant des conflits frontaliers, tribaux, religieux et ethniques. En réalité, notre Organisation universelle s'avance en terrain encore inconnu. Afin qu'elle puisse jouer un rôle efficace, l'ONU et, notamment, son Conseil de sécurité, se devrait d'être restructurée et démocratisée. Forte des buts et principes consacrés dans sa Charte, elle est appelée à jouer un rôle important dans la recherche de solutions aux problèmes ou crises survenant dans les divers coins de notre globe. Dans une action concertée, l'ONU oeuvrera ainsi au service de la paix mondiale et du développement dans le monde.

Par sa résolution 48/215 B datée du 26 mai 1994, l'Assemblée générale a décidé de tenir, du 22 au 24 octobre 1995, au Siège de l'ONU, une séance commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres et les États observateurs seraient invités à se faire représenter au plus haut niveau et y auraient tous l'opportunité de faire une déclaration. En vue de la bonne préparation de l'événement, nous appuyons l'idée qu'il y a lieu de tout faire pour que cette célébration du cinquantième anniversaire ait des répercussions durables et une grande valeur symbolique. À cet effet, il est important que les États Membres, dans leur Déclaration commune, réaffirment solennellement les idéaux et principes de la Charte et définissent les grandes lignes directrices de l'action de l'Organisation pour l'avenir. Non moins importante est la sensibilisation du grand public à l'importance de l'ONU ainsi qu'à son rôle dans les relations internationales actuelles. Ses appui et soutien, à n'en pas douter, se révèlent nécessaires pour que notre Organisation universelle réussisse dans son entreprise.

Conscient de l'importance de l'événement, et en vue d'une préparation assidue de cette commémoration, le Gouvernement lao a mis sur pied un comité national présidé

par S. E. M. Somsavat Lengsavad, Ministre des affaires étrangères, et composé de hauts responsables des autres organes et ministères concernés, à savoir le Bureau du Premier Ministre, le Ministère de l'information, le Comité du plan et de la coopération, le Ministère de l'agriculture et des forêts, le Ministère de l'éducation, le Ministère des télécommunications, des postes et de la construction et le Ministère des finances. En coordination étroite avec le coordonnateur résident du système des Nations Unies basé au Laos, ledit comité national est en train de préparer très activement cette célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU en République démocratique populaire lao. De concert avec le coordonnateur résident de l'ONU, nous envisageons d'entreprendre en cette occasion, les grandes activités suivantes : premièrement, organisation d'un grand meeting commémoratif le 24 octobre 1995, que les membres du Gouvernement lao, les hauts responsables des ministères concernés et les personnels de l'ONU honoreront de leur présence; deuxièmement, organisation d'une réception en l'honneur de l'événement; troisièmement, expositions de photos relatives à l'assistance des organisations internationales en République démocratique populaire lao, ainsi que de photos relatives aux activités de la République démocratique populaire lao dans les divers forums de l'ONU; quatrièmement, organisation de compétitions sportives, à savoir le marathon, le football, etc., entre les fonctionnaires lao et des membres du personnel de l'ONU; cinquièmement, émission de timbres et de calendriers en commémoration du cinquantième anniversaire de l'ONU; sixièmement, construction d'un jardin public commémoratif du cinquantième anniversaire de l'ONU; septièmement, émissions de télévision, de radio, et publication d'articles dans les journaux sur l'historique de l'ONU ainsi que sur ses activités en République démocratique populaire lao; huitièmement, interviews de dirigeants lao et du Représentant de l'ONU en République démocratique populaire lao le 24 octobre 1995, jour commémoratif du cinquantième anniversaire; neuvièmement, mise en vente de tee-shirts commémoratifs du cinquantième anniversaire de l'ONU; dixièmement, distributions aux enfants de jouets et de souvenirs relatifs aux activités de l'ONU; onzièmement, publication de brochures et de dépliants sur les relations de coopération entre la République démocratique populaire lao et l'ONU; douzièmement, production audiovisuelle sur les relations de coopération entre la République démocratique populaire lao et l'ONU.

Bénéficiaire de l'appui de tous les secteurs et services lao concernés, la préparation de cette célébration se fait avec soin. Ma délégation espère vivement que la réalisation de ce programme d'activités constituera une contribution, quoique modeste, à l'effort international visant à faire de

cette commémoration un événement d'une importance universelle.

**M. Thanarajasingam** (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans moins de 345 jours, le 22 octobre 1995, nos dirigeants se retrouveront ici afin de célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En outre, d'autres activités aux niveaux national, régional et international marqueront cette importante manifestation. Ces activités engageront à l'évidence de nombreux et différents acteurs : gouvernements, peuples, organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

L'occasion en elle-même traduira notre volonté de faire le point sur l'Organisation des Nations Unies : son passé, son présent et son avenir. Une évaluation de son passé et de son présent sera importante pour tracer l'avenir de notre Organisation, qui, à maints égards, représente le fond et la forme du multilatéralisme. Pour la vaste majorité d'entre nous qui n'étions pas présents lors de sa création, le cinquantième anniversaire offre une occasion idéale pour nous aider à forger un multilatéralisme qui contribuera à la paix, à la sécurité et au développement. Le fond et la forme du multilatéralisme du prochain millénaire doivent réaffirmer les idéaux consacrés dans la Charte. Le multilatéralisme, pour les générations actuelles et futures, doit tenir compte de nos préoccupations à tous. Il doit s'efforcer de supprimer les injustices dans le système multilatéral, tout en assurant un développement axé sur la personne.

Le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, créé le 13 avril 1992, a continué de promouvoir différentes activités dans la perspective de cette manifestation. Ces activités auront un grand impact sur la façon dont le grand public perçoit le rôle des Nations Unies. Une perception favorable de sa part contribuerait à renforcer les Nations Unies.

La Malaisie se félicite de la récente prise de position sur la question d'une invitation adressée à la Palestine pour qu'elle participe à la séance commémorative de l'Assemblée générale au niveau des Chefs d'État ou de gouvernement, prévue du 22 au 24 octobre 1995. En fait, nous avons été surpris qu'il ait fallu des discussions à ce sujet, étant donné les événements importants intervenus dans la région du Moyen-Orient.

Nous voulons également souligner la nécessité de poursuivre les consultations sur le projet de déclaration devant être adopté à la réunion spéciale. Le document A/49/48 énumère certains des éléments saillants du projet de

déclaration. Pour notre part, nous sommes prêts à entamer des négociations immédiates concernant le projet.

Les différentes activités entreprises par le Comité préparatoire méritent le soutien sans réserve de tous les États Membres. En même temps, ces activités doivent être le reflet de la diversité mondiale. Elles doivent véritablement s'inspirer du thème de la célébration, à savoir :

«Nous peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur.»

Pour que ces activités traduisent véritablement la diversité planétaire, il convient que les différents comités nationaux jouent un rôle important. La tâche prioritaire de ces comités doit être de sensibiliser davantage le grand public au rôle important de notre Organisation. Le bien-fondé de l'existence des Nations Unies doit continuer à être souligné et expliqué.

La Malaisie, comme un certain nombre d'autres États Membres, dispose d'un comité national qui a mis au point un programme général en vue de la célébration du cinquantième anniversaire. Ce programme engage toutes les couches de la société, et plus particulièrement les jeunes. Le comité lui-même, dirigé par le Ministre des affaires étrangères, comprend également des membres du secteur public.

Pour terminer, ma délégation tient à dire qu'elle apprécie l'aide précieuse fournie par le Secrétariat sous la direction de Mme Gillian Sorensen, Secrétaire générale adjointe, et son équipe.

**M. Ahamed** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais avant tout féliciter le Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et Mme Sorensen, Secrétaire générale adjointe, qui, avec énergie et enthousiasme, ont oeuvré sans relâche à la préparation de la célébration.

En Inde, nous avons déjà mis au point un programme d'activités s'étalant sur une année, d'octobre 1994 à octobre 1995, pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce programme comprend entre autres des séminaires, des expositions, des émissions télévisées et radiophoniques spéciales, et la publication de livres et de souvenirs. Un certain nombre d'activités visent plus précisément les jeunes et les enfants, pour lesquels nous nous attachons à créer un monde meilleur par nos travaux au sein des Nations Unies.

Ce programme d'une année destiné à marquer la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU a été inauguré en Inde, le 30 octobre 1994, rappelant le jour où l'Inde s'est jointe, il y a 49 ans, aux Nations Unies. À cette occasion, notre Premier ministre, M. P. V. Narasimha Rao, a prononcé une allocution à la nation. Dans cette déclaration, M. Rao a souligné le rôle des Nations Unies en tant que facteur principal du maintien de la paix et de la transformation du globe, lentement et souvent imperceptiblement, en un monde manifestement différent. Il a dit :

«L'Inde est devenue indépendante dans les deux ans qui ont suivi la création de l'Organisation. Toutes deux se sont développées ensemble, se renforçant l'une l'autre et s'inspirant l'une de l'autre, en une relation de symbiose. Chacune était le résultat d'une longue lutte, l'une émergeant des cendres d'une violente guerre mondiale, l'autre découlant des sacrifices d'un mouvement de liberté non violent.

Les Nations Unies ont été créées à partir du rêve antique d'un monde qui n'aurait fait qu'un, imaginé des siècles durant par des êtres éclairés. Notre politique étrangère a été profondément influencée par la vision d'universalité d'hommes généreux qui nous ont conduits à la liberté. L'Inde et les Nations Unies ont oeuvré ensemble, leurs politiques et leurs objectifs se trouvant en complète harmonie.»

Évoquant la tâche qui attend les Nations Unies, M. Rao a déclaré :

«Éliminer la pauvreté, procurer de l'emploi et créer un ordre économique international juste et équitable sont les priorités de la communauté internationale. La paix et la sécurité, pour être durables, requièrent une prospérité équilibrée des êtres de par le monde. Les Nations Unies ne pourront fonctionner efficacement tant que l'humanité continuera d'être soumise à des disparités économiques et sociales toujours plus grandes.»

Réaffirmant l'engagement de l'Inde à la paix mondiale et au progrès pour tous les êtres humains, le Premier Ministre a renouvelé l'engagement de l'Inde à la cause des Nations Unies en tant qu'instrument unique permettant de guider l'humanité vers un avenir meilleur.

Notre délégation a joué un rôle actif dans les travaux du Comité préparatoire. Nous sommes satisfaits que le secrétariat du cinquantième anniversaire ait mis au point un programme d'activités exhaustif. Par ailleurs, nous avons

noté que ces programmes émanent essentiellement des pays développés. Il est vrai que les organisations caritatives, les donateurs et les institutions culturelles du monde développé ont l'avantage d'être proches de l'Organisation des Nations Unies et de disposer de plus grands surplus de ressources. Nous reconnaissons aussi le fait que la plupart des activités prévues pour le cinquantième anniversaire sont financées par des contributions volontaires ou sur une base financière autonome. Nous pensons toutefois qu'il doit exister un équilibre dans le programme des activités, qui doivent avoir un caractère universel et refléter la diversité des cultures des États Membres de l'ONU. Le secrétariat du cinquantième anniversaire doit inclure le monde en développement.

Au cours des réunions du Comité préparatoire, notre délégation a estimé que l'on devait accorder une importance égale aux programmes ayant un caractère sérieux, allant au-delà des aspects de la commémoration du cinquantième anniversaire. Nous voudrions qu'il y ait davantage de programmes, tels que, notamment, des séminaires, des discussions, auxquels participeraient des érudits, des hommes d'État et des intellectuels. Le résultat de ces activités fournirait une contribution précieuse pour l'avenir de l'ONU. Ces exercices intellectuels seraient également utiles pour faire le bilan des réalisations antérieures et tirer les leçons des activités passées et récentes de l'ONU.

Notre délégation est fermement convaincue qu'il convient de publier une déclaration à la fin de la réunion au sommet d'octobre 1995, en tant que point culminant des activités de commémoration. Une déclaration reflétant les idées et les sentiments de nos dirigeants à cette occasion sera le souvenir le plus précieux que ces célébrations pourront transmettre aux générations futures. Notre délégation a souscrit au projet de résolution présenté par les pays non alignés à cet égard. Nous voudrions prier toutes les délégations de faire preuve de souplesse et de coopération dans l'élaboration de la déclaration de la réunion au Sommet.

Pour terminer, notre délégation est prête à continuer de coopérer avec le Comité préparatoire pour contribuer au succès de la commémoration du cinquantième anniversaire.

**M. Yaacobi** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection. Je lui souhaite plein succès dans la direction des travaux de l'Assemblée. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président du Comité préparatoire et à Mme Sorensen, Secrétaire générale adjointe, pour le rapport édifiant que le Comité a présenté.

Il y a près de 50 ans, les auteurs de la Charte des Nations Unies ont lancé de grands défis en prenant l'engagement ambitieux de viser les idéaux les plus élevés de l'humanité. Ils ont déclaré que les buts et principes des Nations Unies étaient notamment de :

«Maintenir la paix internationale;

réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux ... et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ... et

être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.»

Passant en revue les cinq dernières décennies, nous pouvons nous enorgueillir des réalisations et des progrès impressionnants que nous avons accomplis pour atteindre ces idéaux. Et pourtant, nous réalisons que notre grande tâche ne fait que commencer.

Il est regrettable que seule une minorité de pays jouissent actuellement de systèmes véritablement démocratiques. La démocratisation ne peut s'imposer de l'extérieur, mais l'Organisation des Nations Unies peut et doit encourager l'éducation en matière de démocratie. La démocratie n'est pas seulement indispensable au plein respect des droits de l'homme, elle est également une condition nécessaire à la paix durable, à la stabilité et au progrès économique et social.

L'Organisation des Nations Unies doit être particulièrement attentive à cette vérité, ayant été fondée à la suite de la seconde guerre mondiale sur les ruines d'un monde ravagé par les forces de la tyrannie et du fascisme.

Israël espère que, dans sa quête pour la paix, la stabilité et la prospérité, le Moyen-Orient pourra devenir un modèle d'espoir pour toute la communauté internationale. En dépit de nombreux obstacles, nous avons constaté récemment dans notre région de grands progrès sur la voie d'un avenir meilleur. Ce progrès se fonde sur des négociations directes, bilatérales, entre les parties qui souhaitent que le conflit cède le pas à la coopération.

Le processus de paix a commencé par une conférence tenue à Madrid et parrainée par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Il a été suivi de négociations bilatérales sur différents sujets, de pourparlers multilatéraux et de la Conférence de Casablanca sur le renforcement de la coopération régionale, afin de créer un meilleur environ-

nement économique et social pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Alors que les possibilités de paix s'accroissent, il convient d'allouer davantage de ressources au développement économique et social dans la région. Grâce à des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies a contribué à répondre aux besoins fondamentaux des Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza. Aujourd'hui, ces organismes et d'autres encore redoublent d'efforts, en coopération avec Israël, l'Autorité palestinienne et les pays donateurs pour changer les réalités humaines, sociales et économiques dans ces régions. Cette évolution est la base indispensable d'un changement d'état d'esprit qui comportera un attachement inlassable à la coexistence pacifique. Le rôle de l'ONU au Moyen-Orient au cours des 50 prochaines années sera nécessairement affecté par ces changements radicaux.

Au cours des 50 dernières années, les relations entre Israël et l'ONU ont connu des hauts et des bas. Les réalités de la politique de guerre froide avaient créé une majorité automatique au sein de l'Assemblée générale qui appuyait pratiquement toute initiative visant à condamner isolément Israël. Ces mesures tentaient de faire d'Israël un proscrit de la famille des nations. Nous espérons que cette tâche dans le bilan de l'ONU rappellera à tous les États les dangers qu'il y a à abuser de cette instance de paix. En abrogeant, en 1991, la résolution qui diffamait le sionisme pour en faire une forme de racisme, l'Assemblée générale a pris une mesure importante montrant que cette question lui tenait à coeur.

Israël a une noble dette envers l'Organisation des Nations Unies. C'est l'ONU qui, le 29 novembre 1947, a adopté une résolution qui a rétabli la souveraineté du peuple juif après 2 000 ans d'exil de son pays. Ensuite, le 11 mai 1949, l'Assemblée générale admettait le nouvel État d'Israël en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

À la suite de la guerre des six jours, en 1967, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), qui affirme le droit de chaque État de la région de

«vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.»

Le Conseil de sécurité a réaffirmé ce droit dans la résolution 338 (1973), adoptée pendant la guerre du Yom Kippur de 1973. À la lumière des étapes historiques vers la paix dans notre région, Israël a encouragé l'Assemblée générale à éviter d'adopter des résolutions anachroniques et inadaptées aux nouvelles réalités. Nous nous réjouissons des progrès accomplis à ce jour : l'adoption de la résolution 48/58, dans laquelle l'Assemblée générale se félicite du processus de paix au Moyen-Orient et des accords réalisés entre Israël et l'OLP et entre Israël et la Jordanie, la suppression des termes et des questions litigieux d'autres résolutions sur le Moyen-Orient, et l'élimination de résolutions dépassées et qui étaient contraires aux nouvelles réalités. Nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés dans ce domaine, car ils refléteraient de façon constructive l'attachement de l'ONU au processus de paix au Moyen-Orient.

Israël se félicite que les préparatifs au niveau national de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies se déroulent dans le contexte d'une coopération accrue et de l'amélioration des relations entre Israël et l'Organisation des Nations Unies. Cette commémoration prévoira notamment l'émission d'un timbre spécial et la tenue d'une conférence internationale. Nous consacrerons une attention particulière aux activités dans le domaine culturel et éducationnel, dont l'objectif est d'informer l'opinion publique israélienne sur l'évolution politique récente des relations entre Israël et l'ONU et de demander la participation active d'Israël au système des Nations Unies.

Israël souhaite participer davantage aux activités de l'ONU. Au cours de l'année écoulée, Israël a prit part, sur les plans civil et humanitaire, aux opérations de maintien de la paix au Rwanda et en Haïti, ainsi qu'à la surveillance des élections organisées en Afrique du Sud et au Mozambique, et a apporté sa contribution dans d'autres domaines. Pour la première fois en plus de 30 ans, des candidats israéliens ont été élus lors d'élections directes pour siéger dans des commissions et des organismes de l'ONU.

Malheureusement, Israël s'est vu refuser la qualité de membre dans un groupe géographique de l'ONU, ce qui l'exclut de tous les organismes de l'ONU dans lesquels les élections reposent sur des quotas de représentation régionaux. Au moment où l'Organisation des Nations Unies aborde une nouvelle étape de son existence, nous lançons à nouveau un appel aux États Membres afin qu'ils remédient à cette atteinte grave au principe de l'universalité. Nous les prions instamment de veiller au respect de l'égalité souve-

raïne de tous les États Membres, tel qu'il est envisagé dans la Charte de l'ONU.

Dans l'Israël de l'antiquité, chaque cinquantième année était célébrée comme une année de liberté et de renouveau. En hébreu, cela s'appelle «yovel», d'où vient le mot «jubilé». Comme il est écrit dans le Lévitique,

«Alors tu feras sonner les trompettes du jubilé ... Et vous consacrerez le cinquantième anniversaire et proclamerez la liberté partout sur la terre pour tous ses habitants.» (*Bible, Lévitique 25:9 et 10*)

Puisse le jubilé de l'Organisation des Nations Unies être une année de renouveau pour l'Organisation. Qu'elle soit une année de paix et d'abondance, qui proclame la liberté partout sur la terre pour tous ses habitants.

**M. Elsafty** (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport présenté par le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui doit être adopté par l'Assemblée générale. Nous félicitons l'Ambassadeur Richard Butler, Représentant permanent de l'Australie, qui a dirigé avec succès les travaux du Comité. Nous sommes convaincus que lui et les autres membres du Comité continueront de jouer un rôle actif dans les préparatifs d'un cinquantième anniversaire très réussi. Nous comptons également sur les résultats du difficile travail accompli par Mme Sorensen, Secrétaire générale adjointe, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour les relations avec le public, et par ses collaborateurs qui coordonnent une campagne mondiale de préparation de cet anniversaire.

Un comité national égyptien a été créé l'année dernière en vue de préparer la commémoration du cinquantième anniversaire. Nous espérons que ce Comité et le Secrétariat du cinquantième anniversaire de l'ONU travailleront en étroite collaboration. Au cours de sa réunion du 3 novembre, le comité national égyptien a convenu d'un programme de travail final pour l'ensemble de l'année 1995. Ce programme prévoit des activités dans de nombreux domaines. Je n'entrerai pas dans les détails de ce programme et je dirai simplement qu'il comprendra des activités dans les écoles et les médias : journaux, radio et télévision. Il comprendra aussi l'émission de pièces de monnaie et de timbres commémoratifs et des expositions en Égypte et à l'étranger. Le Ministère des affaires étrangères publiera un Livre blanc et organisera des tables rondes, des conférences et des réunions sur le modèle de l'ONU. En d'autres termes, l'Égypte consacrera une année à assurer la promotion des nobles objectifs de la Charte.

Les États Membres de l'ONU s'accordent généralement à reconnaître que le cinquantième anniversaire de l'ONU ne devrait pas être célébré seulement par des fêtes et des cérémonies commémoratives, aussi importantes soient-elles pour propager les messages de l'ONU à travers le globe. Il y a deux ans, l'Assemblée générale établissait le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire, et chacun a admis que le Comité devrait fonctionner également comme une instance destinée à refléter l'expérience acquise par l'ONU au cours de ces 50 dernières années. Au tout début de ses travaux, le Comité a décidé de rédiger une déclaration universelle qui sera adoptée au cours d'une réunion au sommet à l'occasion du cinquantième anniversaire. Il est regrettable qu'aucun progrès sensible n'ait été enregistré vers la réalisation de cet objectif. Nous espérons que le comité de rédaction hâtera ses travaux afin d'achever cette déclaration avant le 22 octobre 1995.

Nous espérons également que cette déclaration examinera le passé, évaluera le présent et envisagera l'avenir de l'ONU. Nous devrions choisir une déclaration concrète qui répondrait aux espoirs que place le monde en cette occasion.

Il y a 50 ans, les pères fondateurs des Nations Unies visaient de très nobles objectifs lorsqu'ils approuvèrent la Charte. Ils étaient déterminés à protéger les générations suivantes du fléau de la guerre, à réaffirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et à promouvoir le progrès économique et social. Il est temps à présent d'évaluer dans quelle mesure les Nations Unies ont réussi à aider l'humanité à progresser vers ces nobles objectifs. Nous devrions aussi être en mesure de répondre à certaines questions fondamentales : que devraient faire les Nations Unies pour répondre aux nouveaux défis posés à la sécurité et à la paix internationales? Comment pouvons-nous développer davantage les capacités des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits? Comment pouvons-nous transformer les Nations Unies en une institution internationale «pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples», un objectif de la Charte qui est toujours d'actualité?

Nous allons célébrer le cinquantième anniversaire des Nations Unies sous le thème «Nous les peuples des Nations Unies ... unis en vue d'un monde meilleur». Il est clair que notre monde est meilleur aujourd'hui qu'il y a 50 ans à plusieurs égards, vu que la plupart des peuples se sont libérés du joug colonial, que le régime de l'apartheid a cessé d'exister et qu'il n'y a plus eu d'armes nucléaires

utilisées. Nous pourrions évoquer encore d'autres succès remportés par les Nations Unies. Malheureusement, nous pourrions aussi parler de plusieurs revers et échecs. Pour le cinquantième anniversaire, nous devrions nous assurer que les Nations Unies contribueront vraiment à un monde plus sûr et plus sain pour l'avenir.

**Mme Vidal** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, les fondateurs de cette Organisation ont inscrit la motivation qui a inspiré sa création en 1945 :

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits ... des nations, grandes et petites, et ... à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Le passé nous a montré que bien que nous ayons appris des choses sur la coexistence et quant au respect de l'intégrité de chaque nation et de chaque manière d'agir, la voie vers la tolérance et le développement organisé d'une humanité égalitaire et à l'abri des conflits reste longue et ardue.

La principale caractéristique de l'Organisation des Nations Unies est la diversité de ses membres en matière linguistique, culturelle, ethnique, religieuse, économique, sociale, politique et autre. Cette diversité, bien comprise et harmonisée, devient source de richesse et peut nous aider considérablement à déployer nos efforts communs en vue de construire un monde meilleur.

Dans le passé, les systèmes de domination autoritaire existaient dans différentes régions du monde, sous forme de colonialisme et de militarisme. Il existe aujourd'hui une tendance nette à rechercher des systèmes locaux basés sur la participation et l'action concertée, et cette tendance doit être élargie aux niveaux régional et international.

Il est clair que la démocratisation des relations internationales doit se refléter au sein des Nations Unies : alors que nous réfléchissons au rôle de l'Organisation pour les prochaines décennies, nous devons garder à l'esprit ce courant fondamental appelant à une communauté qui participe et qui se renouvelle constamment, avec de nouveaux centres de développement et de progrès.

Vu que c'est pour «Nous, peuples des Nations Unies» et non pour «Nous, peuples riches des Nations Unies», que cette Organisation fut fondée, la Colombie entend avec une grande préoccupation certains arguments avancés au sujet de la restructuration des principaux organes de cette institution.

L'histoire nous a constamment appris que le pouvoir politique et économique est provisoire. Tout en réfléchissant à la manière de permettre aux Nations Unies de s'adapter aux nouvelles réalités, nous devons garder à l'esprit la nécessité de créer une structure solide et pouvant continuer de servir au cours des prochaines décennies. Nous ne devons donc pas céder à la tentation de rechercher des formules faciles n'apportant que des solutions à court terme.

Au contraire, une approche créative, audacieuse et souple, tenant compte de la dynamique de ces changements nouveaux et imprévus, doit s'accompagner d'actions et de solutions appropriées. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions suivre le rythme irrésistible d'un monde instable et en proie à tant de conflits inquiétants alors qu'il s'apprête à entamer le XXIe siècle.

Nous faisons face à un nouveau processus de changements politiques. Il reste que l'histoire en a déjà connu de nombreux et a démontré que le pouvoir est fragile et qu'aucun peuple n'en a le monopole. Il appartient aujourd'hui à certains; demain, il sera à d'autres. Cette vérité doit guider notre action au sein de cette Organisation. Ceux qui détenaient le pouvoir hier ne l'ont pas nécessairement aujourd'hui; il est fort possible que cela se répétera demain pour ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hui.

C'est pour cela que la Colombie estime que seul un système démocratique et ouvert à tous, sans privilèges permanents ou catégorisation d'aucune sorte, permettra de garantir l'existence et la vigueur des Nations Unies.

Au-delà des simples considérations politiques, les Nations Unies, dans les années à venir, devront faire face au défi de la promotion du progrès social et économique pour tous les peuples. Nous sommes convaincus que le développement demeure la base de tous les autres processus, y compris celui de la consolidation de la paix.

L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa mission et ses opérations militaires et civiles de paix, conformément au plus important de ses principes. Mais il faut aller plus loin, car même si dans de nombreux cas elles ont réussi, ces missions ne peuvent à elles seules apporter le bien-être, l'équité et la justice.

Nous estimons le moment venu d'évaluer les réalisations incontestables qui justifient l'existence de l'ONU, mais aussi de reconnaître les échecs et de les analyser. En faisant ce bilan, nous pourrions modifier le cours de l'Organisation, qui compte aujourd'hui 183 États Membres alors qu'ils étaient 51 à l'origine lors de la signature de la Charte de San Francisco.

Aujourd'hui, les situations politiques, militaires et économiques qui avaient prédominé après guerre sont très différentes de ce qu'elles étaient précédemment. Elles exigent une révision et une restructuration profondes des différents organes des Nations Unies, conformément aux nouvelles réalités internationales qui se sont fait jour depuis la fin de la guerre froide. Elles se traduisent, par exemple, par l'apparition de nouveaux États, l'augmentation du nombre des États Membres ou qui souhaitent le devenir, et le recours de plus en plus fréquent à l'Organisation, non seulement sur le plan militaire, mais aussi dans des domaines aussi vitaux que l'aide humanitaire, la préservation de la démocratie, la supervision des élections, la défense des droits de l'homme, la protection de l'environnement et le développement économique et social, pour ne citer que quelques-uns des plus importants.

D'autre part, une coopération totale est un autre pilier important sur lequel doivent reposer les structures de la croissance et du progrès. La coopération internationale doit s'accompagner de programmes nationaux efficaces et bien ciblés, et pour cela, ce n'est pas la force qui est nécessaire, mais la concertation et la solidarité. Le recours à la force est vain comme moyen pour apporter à tous la richesse et le développement sur une base stable et durable.

Nous croyons donc que l'Organisation des Nations Unies, tout en consolidant et en renforçant ses opérations de paix, doit étoffer sa capacité d'action en matière de mise en valeur des ressources humaines aux niveaux national et régional, pour arriver à un système international juste et durable. Les précieuses ressources des Nations Unies doivent être rationalisées et mises au service d'objectifs communs pour créer un monde où l'homme vit dans la dignité, le respect et l'harmonie.

À cet égard, nous devons intensifier nos efforts pour évaluer les problèmes et les crises de manière à préserver les principes de la coexistence pacifique, sans quoi les mesures que nous prendrons, individuellement ou collectivement ne donneront pas de résultats.

Pour la Colombie, il ne fait aucun doute que l'ONU mérite de célébrer comme il se doit ses cinquante premières

années d'existence. Compte tenu de ses succès et de ses erreurs, il est évident que ses activités ont contribué à pallier les effets dévastateurs de la lutte pour le pouvoir qui a bouleversé tant de régions du monde. Nous restons confrontés à cette lutte dans la mesure où, comme l'a dit Alvin Toffler, la civilisation industrielle est en train de perdre son empire sur la planète alors que surgissent de nouvelles forces appelées à dominer la Terre.

C'est dire que l'avenir est à la fois incertain et complexe. Nous devons oeuvrer tous ensemble pour réaliser les espoirs que nos pays placent dans l'efficacité de l'ONU. Si nous voulons faire du beau nom de «Nations Unies» une réalité chargée de signification et porteuse d'espoir, c'est la concertation et la coopération, non pas le diktat et l'affrontement, qui devront être les outils de l'Organisation au cours des 50 prochaines années.

**M. Flores Olea** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans 11 mois, l'Organisation des Nations Unies fêtera son cinquantième anniversaire. Le 24 octobre 1995 revêt une très importante signification. Outre la célébration protocolaire, ce sera une occasion unique de réfléchir à ce que représente l'organisme le plus universel qu'aient jamais constitué les États. Ce sera aussi l'occasion de faire le bilan des réalisations comme des lacunes. Ce sera enfin l'occasion rêvée de juger de la situation nouvelle dans laquelle évolue l'Organisation et des défis qu'il lui faut relever en cette fin de siècle et à la veille d'un siècle nouveau. Les Nations Unies telles que nous les connaissons aujourd'hui comptent 184 Membres, soit près de trois fois plus qu'au moment de leur fondation, ce qui a permis aux relations de s'enrichir et de s'intensifier au sein de cette organisation.

Quant aux activités de l'Organisation des Nations Unies, elles vont du maintien de la paix à la promotion du développement économique et social, de la protection des droits de l'homme à la préservation de l'environnement, et de la lutte contre le trafic des stupéfiants aux efforts de désarmement. Comme l'a dit le philosophe, rien de ce qui est humain ne lui est étranger.

Nul doute que la communauté internationale s'est lancée dans un effort exceptionnel pour renforcer les mécanismes dont dispose l'Organisation pour faire de la paix et de la sécurité une réalité, et cet autre pilier fondamental de ses activités qu'est la promotion du développement.

Les transformations qu'a subies l'Organisation traduisent un ordre profondément différent de celui que nous a légué la période de l'après-guerre froide. Pour préserver le rôle essentiel qui lui revient sur la scène internationale,

l'Organisation doit s'adapter aux changements, en reconnaissant les imperfections et en corrigeant les anachronismes. Aujourd'hui plus que jamais l'opinion publique mondiale, les habitants de nos pays, en un mot nous, les peuples, savons ce que font ou ne font pas les Nations Unies, quels sont leurs réalisations et leurs échecs.

Nous nous félicitons qu'en mai dernier, l'Assemblée générale ait adopté la résolution 48/215 B, par laquelle elle a décidé de convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, qui aura lieu au niveau des chefs d'État et de gouvernement du 22 au 24 octobre 1995.

La réunion solennelle des chefs d'État et de gouvernement est l'occasion d'approuver une déclaration qui, à notre avis, doit refléter les acquis du passé, analyser les défis actuels et se prononcer sur les tendances à venir.

Le Secrétaire général, dans le Rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à l'Assemblée en septembre dernier, signale que le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies est une occasion historique dont il faut tirer profit. Il déclare que cet anniversaire

«sera, pour l'Organisation, ses États Membres et les peuples du monde, l'heure des bilans, et le moment aussi de consolider l'acquis, de relever les défis actuels et de concevoir et de mettre en oeuvre un plan pour l'avenir des Nations Unies.» (A/49/I, par. 12)

Nous continuerons par conséquent d'appuyer sans réserve les travaux du groupe de rédaction à composition non limitée mis en place par consensus pour élaborer le projet de déclaration, car nous pensons que l'adoption d'un document de fond à l'occasion de la réunion des chefs d'État et de gouvernement est la meilleure façon d'assurer le succès du Sommet d'octobre 1995, en lui donnant une portée permanente.

Nous aurions souhaité, bien sûr, que les travaux du groupe de rédaction se déroulent de manière plus dynamique tout au long de l'année. Cependant, nous restons optimistes, puisque, d'après le rapport à l'Assemblée générale du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, des débats intenses ont déjà eu lieu. De nombreux éléments de ces échanges figureront certainement dans la déclaration. Cependant, il ne faut pas trop se fier à une inertie favorable et pêcher par excès de prudence à l'égard d'un texte qui, finalement, devra être celui de tous et, par là même, refléter comme il convient les problèmes de tous, les graves questions qui forcément se



divisent, d'un côté les bonnes, de l'autre les mauvaises. Il est donc urgent de mettre la main à la plume et de commencer à rédiger.

Le Comité national mexicain chargé de la célébration du cinquantième anniversaire a poursuivi ses travaux dans mon pays, mû par la volonté de diffuser les buts et principes des Nations Unies et de faire connaître leurs activités. Dans le but de mieux faire connaître au peuple mexicain les activités de l'Organisation et de susciter son intérêt et son appui, il a été convenu, entre autres tâches, de mettre en place un programme de publications consacré à des questions historiques pertinentes des Nations Unies, avec une référence toute particulière au Mexique.

De même, on encourage la production par les secteurs public, privé, et universitaire, de programmes de radio et de télévision consacrés aux Nations Unies. On a déjà lancé également un vaste programme de traductions, de séminaires et de conférences consacrés au cinquantième anniversaire.

Sous l'égide du Comité national, le Gouvernement émettra, dans le cadre du Programme d'émissions postales commémoratives spéciales pour 1995, un timbre évoquant le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Les activités qui se déroulent sous l'impulsion du Comité national mexicain visent à donner la plus grande signification au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Gouvernement de mon pays attribue une importance particulière. C'est dans cet esprit que nous avons contribué au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général afin de financer les activités commémoratives de cet événement.

Le Mexique envisage avec sérieux la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il participe à l'exercice de réflexion que suppose la mise au point de la déclaration dont nous venons de faire mention, et qui sera certainement l'un des points culminants de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en octobre 1995, à laquelle participeront les chefs d'État et de gouvernement de nos pays. Nous réaffirmons que le Mexique est pleinement disposé à poursuivre sa collaboration avec le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Richard Butler, de l'Australie, ainsi qu'avec la Secrétaire générale adjointe, Mme Gillian Sorensen, afin que ce cinquantième anniversaire soit célébré avec tout le faste qu'il mérite.

**M. Hormazábal** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous sommes à moins d'un an du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Pour le Gouvernement chilien, la célébration de cet événement n'est pas seulement l'occasion de faire acte de justice mais aussi l'occasion de manifester un grand espoir.

Au milieu des années 60, le Pape Paul VI, devant l'Assemblée générale, lançait un fervent appel :

«Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre! ... Jamais plus les uns contre les autres! ... [et même] pas l'un au-dessus de l'autre ... [mais toujours, en toute occasion] les uns avec les autres.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, séances plénières, 1347e séance, p. 3 et 4*)

Sa Sainteté parlait ici même devant ceux qui avaient signé la grande Charte internationale afin de «préserver les générations futures du fléau de la guerre».

En 1992, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport intitulé «Agenda pour la paix», citait des données consternantes :

«Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, plus d'une centaine de conflits majeurs ont éclaté de par le monde, qui ont provoqué la mort de 20 millions d'êtres humains environ.» (*A/47/277, par. 14*)

Vingt millions de personnes représentent une fois et demie la population du Chili.

Malgré les leçons de l'histoire, les êtres humains, tels des Caïn modernes, continuent de verser le sang de leurs propres frères, plongeant le monde dans la douleur. Notre monde, le seul que nous ayons et qui appartient à chacun de nous, où nul n'est de trop et où nul ne peut échapper à la responsabilité de ses actes ou omissions.

Un autre Pape, Jean-Paul II, parlant en 1979 à l'Assemblée générale, nous rappelait que :

«l'esprit de guerre, dans sa signification première et fondamentale, surgit et mûrit là où les droits inaliénables de l'homme sont violés.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, séances plénières, 17e séance, par. 26*)

De même, le Secrétaire général l'Organisation des Nations Unies a dit en 1992 :

«Pauvreté, maladie, famine, oppression et désespoir sévissent, comme en témoignent 17 millions de réfugiés, 20 millions de personnes déplacées et des migrations intérieures et internationales massives.» (A/47/277, par. 13)

Dans la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, adoptée en 1990, entre autres pays par le Chili, il est dit :

«Chaque jour, 40 000 enfants meurent de malnutrition ou de maladies, y compris le syndrome d'immunodéficience acquise (sida), du manque d'eau salubre et de l'absence d'installations sanitaires adéquates, ainsi que des conséquences du problème de la drogue.» (A/45/625, par. 6)

Oui, 40 000 enfants par jour, 1 200 000 par mois, plus de 14 millions par an, sans compter ceux qui tombent aujourd'hui sous les balles et ceux qui en seront victimes demain.

Même sans guerre, nous avons connu les effets néfastes des rayonnements nucléaires, la pollution des eaux, les effets nocifs provoqués par la diminution de la couche d'ozone, toutes choses qui, pour les pays concernés, peuvent être un danger plus grave que celui découlant d'une armée hostile. En 1990, l'ex-Président du Chili, Patricio Aylwin a dit à l'Assemblée :

«Si nous voulons rester fidèles aux principes qui ont présidé à la création des Nations Unies, nous devons envisager la paix mondiale comme étant étroitement liée au règne de la liberté, au progrès économique et social et à l'élévation du niveau de vie pour tous les peuples de la planète.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 45e séance, p. 21*)

Aujourd'hui plus que jamais il est reconnu que la paix mondiale ne pourra être garantie sans s'attaquer, de façon prompte et appropriée, aux causes économiques et sociales qui sous-tendent nombre des conflits que connaît aujourd'hui l'humanité. Il sera difficile d'édifier une paix durable tant que perdureront les violations des droits de l'homme, les migrations massives, l'absence de liberté, la faim, la misère et la marginalisation sociale.

C'est justement cette certitude qui a amené le Gouvernement du Chili à lancer, à l'ONU, l'initiative de convoquer le Sommet mondial pour le développement social qui, avec l'accord de l'Assemblée générale, se tiendra à Copenhague

l'an prochain. De l'avis du Gouvernement du Chili, le Sommet mondial pour le développement social fournit à l'ONU une occasion unique de franchir une nouvelle étape dans l'approche intégrée évoquée plus haut.

En outre, compte tenu de l'importance que nous attachons à l'ONU, nous appuyons résolument son renforcement, souscrivons au processus de réforme de l'Organisation et participons activement au débat sur la restructuration de certains de ses organes. Nous pensons que des concepts tels qu'une démocratisation, une rationalisation et une transparence accrues légitimeront davantage les efforts des Nations Unies.

Voilà pourquoi le Chili a présenté des propositions concrètes concernant l'élargissement du Conseil de sécurité, organe dont mon pays espère faire partie pendant l'exercice 1996-1997. Nous croyons pouvoir ainsi contribuer au nouvel esprit de coopération qui aujourd'hui caractérise les relations internationales.

La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est un motif de vive réjouissance pour le Chili. Dans ce contexte, nous avons coopéré activement avec le Comité préparatoire, au sein duquel nous avons l'honneur d'occuper l'un des postes de vice-présidents. Je voudrais saisir cette occasion pour signaler l'excellent rôle dirigeant que joue l'Ambassadeur Butler, en sa qualité de Président du Comité. De même, je voudrais souligner le remarquable travail accompli par Mme Sorensen, en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général, dans le cadre de cette importante célébration du cinquantième anniversaire.

C'est précisément pour répondre aux initiatives lancées en cette instance que le Chili a formé une commission nationale du cinquantenaire pour coordonner, au niveau national, les diverses activités commémoratives de cet important anniversaire, et pour aider nos concitoyens à mieux comprendre l'importance que revêt l'Organisation des Nations Unies pour l'humanité. Afin d'intégrer tous les secteurs de la population, notre commission nationale regroupe des représentants des principales organisations, notamment le Sénat que j'ai l'honneur de représenter.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Chili à la mission de l'Organisation des Nations Unies et sa volonté de continuer de prêter une coopération importante dans les divers domaines qui relèvent de sa compétence. Nous espérons ainsi contribuer à l'avènement d'un XXIe siècle qui soit plus stable, plus juste et qui garantisse la pleine participation de tous.

Enfin, si les adultes n'assument pas leur responsabilité historique, je prie Dieu que les jeunes du monde, nos filles et nos fils, fassent en sorte, au moins, que les deux millions de dollars qui, selon le Secrétaire général des Nations Unies, sont consacrés chaque minute aux dépenses militaires servent à créer un monde plus solidaire.

**M. Graf zu Rantzau** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Finlande, de la Norvège et de la Suède.

Nous sommes à la veille des noces d'or de cette Organisation. L'an prochain marquera le cinquantième anniversaire de la signature de notre Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, nous adressons nos félicitations particulières à l'éminent Président du Comité préparatoire pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Richard Butler, de l'Australie, qui a dirigé, de façon si compétente, les travaux du Comité depuis sa création. Nous remercions également tous les membres du Bureau et la Secrétaire générale adjointe Sorensen, ainsi que le personnel du secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis sa création en avril 1992, le Comité préparatoire pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été un organe actif qui a su coordonner et promouvoir toutes les activités qui commémoreront le cinquantième anniversaire dans le monde entier. Il a permis l'échange d'informations entre les États Membres en ce qui concerne les préparatifs nationaux de l'événement. Jusqu'à présent, environ 80 pays, y compris tous les membres de l'Union européenne, ainsi que la Finlande, la Norvège et la Suède, ont établi des comités nationaux pour la commémoration de cet événement. Ils préparent des activités innombrables aux niveaux local, régional, national et international.

En même temps, le Comité préparatoire présente aux États Membres des mises à jour régulières quant aux activités de planification et de coordination menées par le secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons des préparatifs qui sont en cours pour de nombreux projets diversifiés dans les milieux des arts, de l'édition, de la politique et de l'éducation. Nous appuyons tout particulièrement les activités qui intéressent directement les jeunes du monde.

L'Union européenne, la Finlande, la Norvège et la Suède appuient et saluent l'invitation lancée par le Secrétaire général à tous les chefs d'État et de gouvernement

pour qu'ils participent à une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue lors de sa cinquantième session, pour marquer le cinquantième anniversaire. La réunion devrait célébrer le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite des objectifs fixés il y a 50 ans par les auteurs de la Charte.

Le Comité préparatoire s'est également chargé de préparer une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire, qui reflétera les vues communes de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur le passé, le présent et, surtout, l'avenir de notre Organisation. La déclaration devrait être précise et concise. Nous espérons que cette déclaration saura rallier le consensus.

L'Union européenne, la Finlande, la Norvège et la Suède tiennent à réaffirmer leur appui à la célébration du cinquantième anniversaire, aux niveaux national et international. L'événement doit être commémoré par tous les peuples du monde, unis pour un avenir meilleur. Dans ce contexte, nous estimons que les activités doivent être principalement orientées vers l'avenir et faire ressortir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde de demain.

Qu'il me soit permis de faire nôtres les recommandations du Comité préparatoire énoncées au Chapitre V de son rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

**M. Zlenko** (Ukraine) (*interprétation du russe*) : La délégation de l'Ukraine aimerait remercier Mme Lucille Mathurin Mair pour son rapport bien préparé et habilement présenté. À notre avis, le rapport offre au Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies une bonne base pour poursuivre ses travaux.

J'aimerais d'abord saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude au Président du Comité, l'Ambassadeur Butler, et à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour les relations avec le public, Mme Gillian Sorensen, pour leurs efforts inlassables en vue d'organiser une célébration appropriée de l'anniversaire de l'Organisation.

La date la plus importante au calendrier international pour 1995 sera certainement celle qui marquera le cinquantième anniversaire des Nations Unies. L'ONU a été créée par des pays qui avaient essuyé la plus grande partie des terribles épreuves de la guerre la plus brutale de l'histoire de l'humanité. Nous sommes fiers du fait que l'Ukraine a participé activement à l'établissement des bases de l'Orga-

nisation, et qu'avec d'autres membres de la communauté internationale, elle apporte aujourd'hui sa contribution à la réalisation des nobles objectifs de l'ONU.

Au cours de ces années, l'ONU, dans un effort d'harmonisation de ses activités en matière de développement mondial contemporain, a continué d'être une organisation véritablement universelle. Le caractère unique de sa structure et son attachement aux nobles principes et objectifs de sa Charte ont favorisé la création d'une nouvelle dimension dans les relations entre les pays et les peuples, et, dans une large mesure, ont consolidé les fondements de l'édification d'un nouvel ordre mondial. Un des moteurs de ce processus a été l'accession à l'indépendance de nombreux pays du monde, dont l'Ukraine.

L'Ukraine, en tant qu'un des Membres fondateurs de l'ONU, a toujours participé très vigoureusement aux activités de cette Organisation mondiale unique, qu'elle considère comme la base de l'établissement des relations inter-étatiques. Compte tenu des énormes changements survenus dans les relations internationales ces dernières années, l'Ukraine estime que l'ONU a été un des garants fiables de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de jeunes États indépendants au cours de la période la plus difficile de l'instauration et de la consolidation de leur statut d'État.

Nous croyons aussi que l'ONU peut agir en tant qu'important agent de stimulation de la reconstruction économique et, surtout, servir de source inépuisable d'expérience dans les domaines des contacts internationaux et de l'autorité des États. C'est précisément dans cette optique que nous envisageons la célébration prochaine du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Il y a un an et demi, un comité national chargé d'organiser la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU a été établi en Ukraine afin de promouvoir l'initiative de la communauté internationale. Ce comité a accompli beaucoup de travail depuis lors. Par décret du Gouvernement ukrainien, un programme de projets pour la célébration de l'anniversaire a été préparé et ratifié, en collaboration avec les ministères et organismes compétents du pays. Le programme comprend une vaste gamme de projets, tant scientifiques que culturels. Il prévoit, entre autres, la création d'un parc commémoratif à Kiev, où des arbres seront plantés par d'éminentes personnalités politiques et publiques.

Pour financer ces projets, le Gouvernement ukrainien a, en dépit de la situation économique très difficile du pays, octroyé d'importantes ressources financières issues du

budget national. Malheureusement, une analyse du travail réalisé par notre comité national au cours de sa première année d'existence révèle que les moyens fournis sont insuffisants pour la réalisation des éléments fondamentaux du programme que j'ai mentionné. Nous sommes donc maintenant à la recherche d'un appui financier auprès de diverses sociétés et entreprises privées.

Le travail effectué à cette fin donne certains résultats. Ainsi, grâce à l'appui d'organismes publics japonais, nous serons en mesure d'accueillir à Kiev en mai prochain une conférence internationale portant sur l'ONU et la prochaine génération. Une description plus détaillée des objectifs et conditions relatifs au financement de cette démarche sera présentée au Secrétariat de l'ONU à une date ultérieure, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire.

Nous espérons également recevoir toute l'aide possible du système des Nations Unies, y compris le Secrétariat, pour nos initiatives positives au sujet de la célébration de l'anniversaire. Je fais référence ici à l'offre de divers types de données : vidéophoniques, audiophoniques, imprimés et consultations. Dans ce contexte, nous croyons qu'il est utile de proposer à tous les comités nationaux de présenter au Secrétariat un bref rapport sur le travail qu'ils ont effectué cette année. Un tel rapport, en plus de décrire les succès et les réalisations obtenus, pourrait évoquer les difficultés et les problèmes principaux que les États rencontrent dans le cadre de leurs préparatifs pour la célébration au plan national du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Les conclusions générales des rapports des comités nationaux pourraient être utiles à l'élaboration des recommandations de base. Ainsi, l'efficacité du travail accompli par les comités nationaux durant l'année de la célébration en serait considérablement accrue. À notre avis, c'est précisément une analyse des premiers éléments de l'activité du Comité préparatoire qui fait défaut dans le rapport présenté aujourd'hui.

La délégation ukrainienne appuie les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU et par le Comité préparatoire en vue de convoquer une réunion commémorative spéciale, au plus haut niveau, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. Selon nous, une telle réunion offrirait une excellente occasion de s'attaquer aux problèmes liés au développement de l'humanité en cette période de l'après-confrontation, d'en discuter, d'analyser la situation actuelle de façon novatrice, d'apporter des réponses aux défis contemporains et d'esquisser des perspectives de développement pour l'avenir.

Nous estimons qu'il est important que les États Membres et les États observateurs participent à cette démarche au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. J'aimerais saisir cette occasion pour signaler que le Président de l'Ukraine, Leonid Kouchma, a aimablement accepté l'invitation du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de participer aux travaux de la réunion commémorative spéciale.

Tout aussi importante est l'adoption d'une déclaration solennelle marquant l'anniversaire de l'ONU. À notre avis, cette déclaration devrait refléter les réalités de l'ordre mondial contemporain et la vision de l'avenir et réaffirmer l'attachement des États Membres aux principes de la Charte des Nations Unies et aux objectifs fondamentaux de l'Organisation et de ses divers organes, qui ont passé avec succès l'épreuve du temps.

Malheureusement, aucune des versions du texte de la déclaration dont nous sommes saisis n'est entièrement satisfaisante. Nous croyons qu'il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, les versions proposées ne tiennent pas compte des intérêts de tous les groupes d'États; et deuxièmement, elles ne reflètent pas les principes universels reconnus énoncés dans la Charte des Nations, à savoir la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières des États indépendants, l'égalité des États souverains et le règlement pacifique des conflits. Jusqu'à ce que nous puissions harmoniser ces démarches avec les principes conceptuels qui figurent au paragraphe 11 du rapport du comité préparatoire (A/49/48), nous ne pourrions pas espérer mener à bien d'une manière positive et sur la base d'un consensus général notre travail sur la déclaration.

Il importe — et je voudrais particulièrement appeler votre attention sur ce point — que la déclaration mette en évidence les domaines majeurs de l'activité des Nations Unies et les principes directeurs de leurs activités futures.

Le texte de la déclaration devrait également inclure un chapitre intitulé «Partenariat pour le développement». Mettre fin à la suspicion, à la méfiance et aux revendications mutuelles contradictoires, dans l'intérêt d'un développement économique stable; faire preuve de solidarité afin de renforcer la justice et l'égalité internationales; proclamer l'importance de l'établissement de véritables relations de partenariat sur la base de l'égalité dans les domaines économiques et connexes : voilà les éléments essentiels de l'approche conceptuelle qui devrait être à la base de cette proposition.

Maintenant comme jamais auparavant, nous avons toutes les raisons de considérer l'ONU comme un instrument puissant, capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, de renforcer la justice et les droits de l'homme, d'encourager le progrès social et la réalisation de meilleures conditions de vie, dans un climat de plus grande liberté. L'année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit également être une invitation à formuler et à mettre en oeuvre un plan visant à transformer l'ONU en une organisation de l'avenir. En outre, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, cette année représente :

«un défi et une occasion unique de parvenir à un consensus mondial en faveur du développement, sous tous ses aspects, en tant que fondement principal de la paix et de la sécurité internationales et en tant que source d'espoir pour l'humanité dans son ensemble.»  
(A/49/1, par. 12)

La délégation ukrainienne appuie cette approche et elle est prête à y participer activement.

**M. Shambos** (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies arrive à une époque où l'humanité se trouve à un tournant crucial de l'histoire. D'une part, il existe un sentiment d'espoir suscité par la fin de la guerre froide, et d'autre part, il y a des troubles profonds qui sont le résultat des nombreux conflits et dissensions générateurs d'effusions de sang et des souffrances.

L'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'année prochaine, nous donnera l'occasion de procéder à une analyse approfondie du travail réalisé pendant un demi-siècle, et ce qui est encore plus stimulant, une occasion de nous engager à nouveau envers les buts et principes de la Charte.

Depuis qu'elle a été créée il y a un demi-siècle, l'ONU s'est efforcée d'édifier une communauté internationale fondée sur la paix et la sécurité internationales et la primauté du droit. Dans cette recherche, l'ONU, de son propre aveu, a un palmarès mitigé. La paix règne dans le monde, mais il existe des conflits locaux et des guerres civiles. Nous avons fait de grands pas dans le domaine de la décolonisation et dans la lutte contre l'apartheid; nous avons fait des progrès significatifs au niveau de l'environnement, de la démographie et du développement social; mais d'autre part, le spectre du génocide n'a pas disparu; la pauvreté et la destitution sont enracinées aussi bien dans le Sud que

dans le Nord; les droits de l'homme fondamentaux sont toujours violés; et, ce qui importe encore plus, l'agression et l'occupation n'ont pas été éliminées, chose que quant à nous, nous savons, hélas, mieux que d'autres.

Malheureusement, à ce stade, l'ordre mondial dans un monde libéré de la violence et du fléau de la guerre n'a pas encore été édifié.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons la possibilité d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en mettant en oeuvre les dispositions de la Charte en ce qui concerne la sécurité internationale collective, en procédant à des réformes, et en donnant à l'ONU des ressources humaines et financières adéquates pour accomplir sa mission.

Les principes et les idéaux énoncés par les pères fondateurs il y a presque 50 ans sont universels et peuvent, si nous nous y consacrons à nouveau, nous mener au cours du prochain demi-siècle et au-delà à la paix et à la justice auxquelles nous aspirons tous. Nous vivons dans un monde en perpétuel changement où le besoin de réformes correspondantes dans notre Organisation non seulement est indispensable, mais est en fait une question de survie. Nous devons nous efforcer de comprendre la nature du nouvel environnement mondial, politique, économique et social, qui est fondamentalement différent de celui de 1945. Nous devons être déterminés à relever les nouveaux défis lancés à l'Organisation en édifiant sur les principes et les valeurs éternels de la Charte.

Le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies contient une foison de programmes et d'activités commémoratives qui témoignent des travaux préparatoires très constructifs effectués par ses membres sous la direction éclairée de son Président, le Représentant permanent de l'Australie, M. Richard Butler. Nous appuyons pleinement la proposition de cours mondiaux sur l'ONU, de frappe de monnaies, de programmes de télévision, d'ateliers, d'expositions, et ainsi de suite.

Nous croyons que le Comité est sur la bonne voie lorsqu'il s'efforce de provoquer une prise de conscience dans toutes les couches de la société, en renouvelant l'intérêt des gens en général, et en mettant en lumière les buts et principes de la Charte en tant que signaux d'espoir en un monde meilleur, plus pacifique et plus juste. Nous devons souligner à nouveau la nécessité de nous engager à respecter ces principes sans réserve ou sélectivité, tant dans l'esprit que dans la lettre. Ce n'est que de cette façon que

notre Organisation pourra atteindre ses buts et réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés.

Étant donné que Chypre est un pays dont la politique étrangère s'articule autour de l'ONU et dont les positions sont guidées par les principes consacrés dans la Charte, nous avons déjà établi notre comité national pour la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Le Comité prépare un certain nombre de programmes qui mettent l'accent sur une sensibilisation du public concernant l'importance du rôle des Nations Unies pour toutes les couches d'âge de la société. Nous prévoyons notamment des campagnes d'information sur les Nations Unies, des émissions spéciales de télévision et des articles de journaux, des conférences dans les écoles et des projections de films ainsi que la création d'objets commémoratifs, tels que des timbres, pour célébrer l'anniversaire.

La délégation de Chypre tient à rendre un hommage tout particulier à Mme Gillian Sorensen, Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général à l'occasion de cet événement historique. Chypre a eu l'occasion de coopérer avec Mme Sorensen à propos de questions touchant la communauté diplomatique et la ville de New York. Nous connaissons son dévouement et ses compétences remarquables, et surtout sa façon si humaine de traiter les choses. Nous lui souhaitons le succès et nous nous engageons, naturellement, à lui apporter notre pleine collaboration.

**M. Chong-Ha Yoo** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République de Corée tient à exprimer sa satisfaction des progrès d'ensemble réalisés jusqu'à présent dans la préparation du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995. Nous notons, entre autres, que le Comité préparatoire, sous la direction particulièrement experte de son Président, l'Ambassadeur Butler de l'Australie, a mis au point un projet de résolution relatif à la session commémorative extraordinaire qui sera le point culminant des manifestations à l'occasion de cet anniversaire. Le Gouvernement de la République de Corée accorde beaucoup d'importance à cette réunion et prie tous les États Membres de prêter leur plein appui pour faire de cette occasion une manifestation grandiose et vraiment réussie.

Nous tenons également à remercier la Secrétaire générale adjointe, Mme Sorensen, et son personnel au sein du Secrétariat, pour l'excellent travail accompli et les efforts déployés dans le but de mettre au point divers programmes et projets destinés à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à faire part au monde

entier des idéaux et réalisations de l'Organisation. Ma délégation est persuadée que de telles initiatives aideront les comités nationaux à formuler leurs propres programmes.

Ma délégation est d'avis que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait être non seulement l'occasion de festivités, mais aussi l'occasion que les États devraient saisir pour réaffirmer leur adhésion aux principes de la Charte et définir les grandes lignes de l'action de l'Organisation pour l'avenir. À cet égard, nous pensons que la communauté internationale devrait rechercher, au moment de l'anniversaire, divers moyens conformes aux principes de la Charte de mieux répondre aux défis qui l'attendent. Depuis leur création en 1945, les Nations Unies ont accompli des tâches très variées telles que le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, la promotion des droits de l'homme, le développement, la justice internationale, et la protection de l'environnement. Au cours de son demi-siècle d'histoire, l'Organisation mondiale a connu des succès comme des échecs. Au stade actuel, la communauté internationale devrait tirer parti des différentes leçons tirées de l'expérience passée et s'en inspirer pour les 50 ans à venir et au-delà.

La République de Corée doit beaucoup aux Nations Unies. L'inauguration de notre gouvernement en 1948 a eu lieu sous les auspices des Nations Unies, et c'est l'Organisation qui a joué un rôle majeur en mettant un terme à la guerre dans la péninsule coréenne au début des années 50. C'est pourquoi les contributions faites à la Corée par les Nations Unies demeurent profondément implantées dans la mémoire du peuple coréen.

Compte tenu de nos liens historiques avec les Nations Unies, le Comité national de la République de Corée pour le cinquantième anniversaire de l'ONU a été créé en avril dernier et prépare maintenant une variété de programmes et de manifestations commémoratives, en insistant particulièrement sur une plus grande sensibilisation du rôle des Nations Unies parmi les jeunes générations coréennes.

Nous participerons activement aussi aux programmes parrainés par les Nations Unies. À ce propos, je suis satisfait de noter qu'une des plus importantes sociétés coréennes, Goldstar, a récemment signé un contrat avec les Nations Unies pour agir en tant que commanditaire mondial des préparatifs en vue du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Enfin, ma délégation tient à faire quelques brèves remarques à propos des travaux futurs du Comité préparatoire. En dépit de notre satisfaction générale quant aux travaux du Comité, ma délégation est préoccupée par la

lenteur des progrès de son groupe de rédaction chargé de formuler un projet de déclaration devant être adopté le 24 octobre 1995. Ma délégation espère sincèrement que le groupe de rédaction aboutira au consensus sur un projet le plus rapidement possible et dans un esprit de solidarité et de coopération.

**M. Manz** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) :  
Qu'il me soit d'abord permis de rendre hommage à la façon dont le Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Richard Butler de l'Australie, a su guider le Comité dans un processus souvent ardu de recherche de consensus sur la manière de commémorer cet important événement. Je tiens aussi à remercier la Secrétaire générale adjointe, Mme Sorensen, et son personnel compétent du secrétariat du cinquantième anniversaire de l'ONU pour leurs efforts inlassables afin de promouvoir notre organisation et ses idéaux tout au long de 1995.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne. L'an 1995 marquera le quarantième anniversaire de l'adhésion de l'Autriche à l'Organisation. En tant que l'un des pays hôtes de l'Organisation, nous pensons avoir une responsabilité particulière en ce qui concerne son développement. C'est pourquoi je tiens à ajouter quelques remarques de nature plus générale.

Cet anniversaire ne doit pas être pour nous l'occasion d'étaler notre autosatisfaction. Nous devons comprendre que très peu de personnes à l'extérieur de ce bâtiment s'intéressent aux points de procédure raffinés qui constituent souvent notre première et dernière ligne de défense. En dépit de nombre de réalisations, une bonne partie de l'immense potentiel des Nations Unies est gaspillé. Des intérêts particuliers ne font que trop souvent obstacle aux progrès qui devraient nous rapprocher des buts auxquels nous avons tous souscrit dans la Charte.

La fin de la guerre froide qui, pendant tant d'années, a presque paralysé les travaux de l'Organisation, nous a offert une occasion unique de faire des Nations Unies l'instrument qu'elles devaient être à l'origine. Personne ne s'attendait évidemment à un changement d'orientation aussi radical, mais en ce moment critique, nous ne devons pas laisser s'installer une situation d'affrontement semblable à celles du passé, fût-ce au long de nouvelles lignes de division. Faisons de 1995 l'année où nous forgerons un consensus durable pour relever les défis importants auxquels nous devons tous faire face.

Nous devons développer les tendances et les idées positives qui ont évolué au cours des récentes années. Dans ce contexte, l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement qui sera bientôt publié constituent d'importants points de départ. Ils provoqueront certainement des débats animés pendant assez longtemps. Toutefois, ils ont déjà largement fait ressortir le fait que tous les problèmes importants dont peuvent être saisis l'Organisation et les peuples du monde sont très étroitement liés et qu'il faut donc les traiter tous en même temps.

L'Autriche a donc placé deux séminaires au centre de sa célébration nationale du cinquantième anniversaire. En mars 1995, le Gouvernement autrichien, de concert avec l'Académie internationale de la paix, organisera un séminaire sur le rétablissement et le maintien de la paix pour le siècle prochain. Le Secrétaire général a aimablement accepté de prononcer un discours liminaire pour présenter le thème du séminaire. En août, le séminaire international traditionnel organisé à l'intention des jeunes diplomates, à Salzbourg, sera consacré à un débat sur l'Agenda pour le développement et sur la réforme des Nations Unies.

Pour terminer sur une note plus légère, je tiens à informer l'Assemblée que le Gouvernement autrichien a l'intention de rénover entièrement le Café viennois, au sous-sol, à l'occasion du cinquantième anniversaire. Cela devrait avoir une incidence positive et durable sur le travail accompli dans ce bâtiment.

**M. Melendez-Barahona** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Je suis heureux de faire cette déclaration sur le point 44 de l'ordre du jour, intitulé «Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995», au nom des pays centraméricains suivants : Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et El Salvador.

Les pays de l'Amérique centrale tiennent à exprimer leur reconnaissance au Comité préparatoire pour les progrès qu'il a réalisés dans la préparation de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que leur gratitude pour son rapport, qui contient une série de recommandations pour la commémoration d'un jalon historique dans les relations internationales actuelles.

Nous sommes satisfaits de l'ensemble des projets mis en oeuvre et des projets en cours de préparation pour commémorer une date spéciale dans l'histoire de notre Organisation mondiale. Les Comités nationaux créés dans nos pays respectifs ont été informés de ces projets, pour qu'ils puissent en tenir compte dans l'élaboration des

programmes nationaux. Nous nous félicitons également du plan visant à convoquer une séance commémorative extraordinaire au niveau des chefs d'État ou de gouvernement et de faire adopter par l'Assemblée générale, le 24 octobre 1995, une déclaration solennelle par laquelle les États Membres réaffirmeraient leur appui aux principes énoncés dans la Charte, qui incarnent les espoirs et les aspirations de la communauté internationale pour les travaux futurs de l'Organisation.

Nous croyons cependant que ces événements doivent aller au-delà des commémorations et des déclarations de principes. Cette date doit être l'occasion d'une réflexion, d'une compréhension accrue et d'une analyse constructive du passé, du présent et de l'avenir de l'Organisation.

La notion même d'Organisation des Nations Unies est née et a été consolidée dans l'épreuve d'une guerre contre un ennemi commun. Tout comme son prédécesseur, l'ancienne Ligue des nations, l'ONU a été créée pour éviter une autre guerre mondiale qui, avec l'émergence des armes nucléaires, aurait des conséquences encore plus graves. L'ONU a été créée, selon le libellé même de la Charte, pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre». Elle a été créée pour éviter la guerre et rechercher la paix par des moyens politiques et des négociations basées sur un système multilatéral et une structure institutionnelle dont l'ONU serait le pivot.

Le maintien collectif de la paix et de la sécurité internationales, l'encouragement des relations amicales, l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples et l'harmonisation des efforts déployés par les Nations Unies pour atteindre des objectifs communs : voilà les buts et principes originaux que l'Organisation aurait dû concrétiser intégralement pour parvenir à instaurer un monde meilleur et plus sûr pour l'humanité. Cependant, nos initiatives à cette fin ont été gênées par des contradictions qui se sont reflétées au sein même de l'Organisation en raison de sa nature intergouvernementale et qui ont mené à des différends politiques et à des conflits d'intérêt, mais aussi et en particulier par l'impasse politique et l'inertie de l'Organisation causées par la confrontation Est-Ouest pendant laquelle les problèmes — le règlement de certains est toujours en suspens — se sont accumulés.

À cet égard, les réalisations des Nations Unies pendant la plus grande partie de leur histoire ont été politiquement et socialement limitées, alors que le tableau est beaucoup plus positif dans le domaine de la coopération et de l'aide au développement. Cette situation est un reflet des relations de pouvoir qui président aux relations internationales, qui



ont souvent été utilisées pour favoriser des intérêts égoïstes, qui méconnaissent et déforment l'universalité même de l'Organisation.

Pendant la guerre froide, l'insécurité était un facteur dominant, et les disparités économiques internationales loin de s'estomper se sont en fait accentuées. Avec la fin de la guerre froide, cependant, de nouveaux espoirs et de nouvelles attentes et de nouvelles chances ont surgi pour répondre aux aspirations des peuples, conformément à l'esprit des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

À présent, compte tenu de l'amélioration des relations internationales depuis la disparition des barrières idéologiques, de la méfiance et de l'hostilité, nous sommes entrés dans une phase de transition vers ce qui, espérons-nous, sera un nouvel ordre international plus juste et plus équitable. Les nouveaux rapports de force dans le monde entier ont modifié les perceptions au sein de l'Organisation et donné l'élan à sa restructuration et à sa revitalisation en la rendant plus efficace, en particulier depuis que la plupart des Membres sont convaincus de la nécessité du changement, de la démocratisation et d'une réorientation du rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales. Mais ce changement institutionnel ne doit pas accroître la capacité des pays développés, déjà riches et puissants, d'influencer les décisions de l'Organisation, au détriment de la participation des petits États. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'empêcher l'Organisation d'être le reflet de l'ordre international injuste basé sur un concert de nations puissantes dirigeant les affaires du monde.

Nous savons tous que le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste un objectif fondamental de l'Organisation. Mais celle-ci est également confrontée à des défis, nouveaux et anciens, dans un monde caractérisé par d'importantes inégalités sur le plan international — situation qui appelle un changement, en termes non seulement de structures mais aussi de procédures et de prise de décisions, de façon à harmoniser et à adapter l'Organisation aux intérêts et aux besoins de toutes les nations du monde.

Il est difficile de se réjouir de la participation accrue des Nations Unies dans les conflits localisés, bien que ce soit certainement là une de leurs fonctions. Cela devrait plutôt nous inquiéter, car les buts et principes de l'Organisation n'ont pas été réalisés et des doutes existent quant à savoir si elle est ou non capable de prévenir et de résoudre efficacement les conflits. Alors que dans le passé cette situation se traduisait dans une approche sectorielle des problèmes mondiaux, on estime maintenant que l'Organisation doit réagir aux problèmes et aux défis mondiaux, où

les facteurs sociaux et environnementaux sont devenus pertinents dans le cadre plus large du plein développement durable.

Dans le processus de renouvellement des Nations Unies, les États Membres ont souvent continué d'exprimer leur foi dans ses principes de base, qui doivent être respectés fidèlement pour que la démocratie existe dans l'Organisation. Cela s'applique en particulier aux principes de l'égalité, de l'universalité, de la responsabilité, de l'impartialité et du respect de la diversité et de la transparence. La mise en oeuvre efficace de ces principes triompherait de la plupart des critiques relatives à l'utilisation des mécanismes de l'Organisation à des fins précises.

Dans le nouvel ordre international, il n'y a eu non pas moins mais beaucoup plus de conflits, en raison surtout de facteurs tenaces dans les structures économiques, politiques et sociales des États, d'inégalités dans les relations internationales, et de nouvelles questions politiques, ethniques, religieuses, territoriales, sans compter les questions relatives à l'identité nationale. Ce nouvel ordre ne s'est pas appliqué aux pays en développement; en effet, non seulement il n'a pas amélioré leurs conditions économiques et sociales, mais il les a exacerbées. Tout cela appelle un nouveau départ.

Bien entendu, la situation en 1945 ne ressemble en rien à celle d'aujourd'hui. Mais il est aussi évident que les contradictions, les conflits d'intérêt, les conflits internes, les différends internationaux et les problèmes de développement persistent, et que le seul système universel dont on dispose pour satisfaire aux exigences des États et réaliser les espoirs et les aspirations de leurs peuples reste l'Organisation des Nations Unies.

Les buts et principes de l'Organisation restent valides, mais pour les atteindre des changements de fond doivent être effectués au sein de l'Organisation. Nous croyons aussi que la réforme est une tâche sérieuse et complexe qui doit se fonder sur une approche globale. Les Nations Unies doivent être une organisation conçue pour servir tous les pays du monde et qui permette la plus grande participation possible à la prise de décisions, en opposition à la situation actuelle, où une minorité privilégiée peut imposer ses priorités et ses opinions dans le déroulement des événements mondiaux.

Nous comprenons et reconnaissons les facteurs qui gênent l'édification d'une organisation capable de satisfaire les intérêts de tous ses membres et de guider efficacement les affaires internationales. Mais si nous voulons que ce système survive, nous ne devons pas ménager nos efforts

pour assurer un équilibre dans la mise en oeuvre des buts et principes de l'Organisation.

Il convient de rappeler qu'en 1992 nous avons tenu une réunion au sommet du Conseil de sécurité. Au cours de cette réunion historique, les dirigeants des États Membres de cet organe, notamment les grandes puissances en leur qualité de membres permanents disposant du droit de vote ont déclaré qu'ils appuieraient avec la volonté politique nécessaire les travaux entrepris par l'ONU afin de l'adapter aux nouvelles conditions, exigences et difficultés que la communauté doit affronter, y compris la nécessité de démocratiser l'Organisation et de permettre la participation de tous les États Membres à la prise de décisions, afin d'obtenir le plus large consensus possible; de la rendre plus transparente; de faire en sorte que les mesures prises soient plus équitables et moins discriminatoires. Ces objectifs ont d'ailleurs été repris dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Un agenda pour la paix». Ces déclarations d'intention, cependant, ne se sont pas concrétisées comme l'aurait souhaité la grande majorité de la communauté internationale. Nous espérons néanmoins que la prochaine réunion au sommet du Conseil de sécurité, prévue au début de l'année prochaine, sera l'occasion de réaffirmer la volonté politique des États de réaliser les changements nécessaires pour être en accord avec les objectifs initiaux de la Charte des Nations Unies.

La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous offre l'occasion, en tant qu'États Membres, de prendre l'engagement d'activer le processus de rénovation en recentrant notre recherche sur l'évolution des travaux de l'Organisation. Nous devons également travailler à l'unisson et joindre nos efforts pour permettre aux Nations Unies d'être à la hauteur des problèmes mondiaux qu'elles rencontrent.

Enfin, la démocratisation, le changement et la réorientation des Nations Unies impliquent une détermination politique fondée sur la conviction des États Membres qu'il est nécessaire d'inverser les tendances actuelles au sein de l'Organisation grâce à un processus complet, transparent et cohérent.

L'ONU est ce que les gouvernements ont voulu qu'elle soit, notamment ceux qui avaient les capacités et les ressources les plus grandes pour influencer sur la prise de décisions importantes au sein de l'Organisation, et ce sont eux qui, en dernière instance, rendront possible le renouveau de l'Organisation. Cela dépendra de leur degré de volonté de reconnaître les intérêts et les problèmes de la communauté internationale dans son ensemble, de leur degré de volonté

d'amorcer le processus de création d'un nouvel ordre international qui tienne compte des intérêts des pays en développement et qui soit différent du statu quo qui, jusqu'ici, a prévalu dans les relations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

**M. Illueca** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) :  
De cette tribune, mes premiers mots seront pour saluer le Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Amara Essy, fils illustre de la Côte d'Ivoire, réunissant les qualités des hommes et des femmes africains dévoués au service des grandes causes. Je voudrais également saluer les personnalités éminentes qui, en tant que vice-présidents, coopèrent avec lui au Bureau de l'Assemblée.

En ce qui concerne la question du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais joindre la voix du Panama à celles qui ont salué le travail réalisé jusqu'à présent par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Ma délégation apprécie le dynamisme dont font preuve Mme Sorensen et son équipe. Elle apprécie également le travail effectué par le Comité préparatoire sous la direction de M. Richard Butler, Ambassadeur de l'Australie, ainsi que l'élan imprimé par le Secrétariat à la préparation du cinquantième anniversaire, gage du succès prévisible de cette célébration mondiale.

En tant que représentant d'un gouvernement démocratique entré en fonctions au Panama il y a juste deux mois, je saisis cette occasion pour déclarer que la nation panaméenne a décidé de prendre une part active aux activités de célébration du cinquantième anniversaire.

Le Comité préparatoire a pour mandat de préparer un projet de déclaration et, à cette fin, il a mis en place un Groupe de rédaction à composition non limitée auquel le Panama a l'intention de participer.

Le Panama est un petit pays qui au cours de l'histoire a toujours été à l'avant-garde des initiatives tendant à réaliser l'unité et l'intégrité partout en Amérique latine; un pays qui symbolise l'esprit de Simon Bolivar; un pays dont les relations internationales se fondent sur une tradition d'ouverture et d'universalité concrétisée par le canal creusé au coeur de son territoire et qui permet la communication entre les Océans atlantique et pacifique. Nous pensons que le texte de la déclaration qui sera adopté devra refléter un sentiment partagé et être formulé de façon à être compris du grand public. La déclaration devra être en mesure d'insuffler aux hommes et aux femmes, mais en particulier aux enfants et aux jeunes, un sentiment d'adhésion profonde à la signification du cinquantenaire.

Nous espérons que cette célébration et la déclaration elle-même traceront des voies nobles pour l'avenir de l'humanité, notamment en matière de paix, d'égalité, de justice et de développement. Cet objectif ne pourra être atteint que si les comités nationaux, les organisations non gouvernementales, le système de l'ONU et l'ensemble de son personnel y participent et si nous pouvons compter sur l'appui des peuples de toute la planète qui aspirent à la réalisation des idéaux de la Charte sous la forme d'un nouvel ordre international plus démocratique, plus juste et plus humain.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Australie, Président du Comité préparatoire.

**M. Butler** (Australie), Président du Comité préparatoire pour le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*interprétation de l'anglais*) : En raison de l'heure tardive et de la durée de ce débat passionnant, je serai extrêmement bref. J'ai demandé à prendre la parole en ma qualité de Président du Comité à la fin de ce débat car je crois opportun d'adresser quelques mots de remerciements et de faire une brève observation.

Je remercie le Rapporteur pour le travail exemplaire qu'il a accompli dans la préparation du rapport soumis à l'Assemblée et pour la présentation détaillée qu'il en a faite aujourd'hui. Je suis également très reconnaissant aux États Membres de l'attention constante qu'ils ont manifestée à l'égard des travaux du Comité tout au long de l'année dernière. La qualité de ce travail se reflète à maints égards, non seulement dans le texte du rapport mais aussi dans les programmes concrets mis sur pied dans les États Membres et à l'échelle internationale pour la célébration du cinquantième anniversaire. Les membres du Bureau et moi-même avons toujours eu le sentiment d'être épaulés avec une réelle détermination pour faire en sorte que l'année prochaine soit ce que nous voulons tous qu'elle soit et ce que l'histoire exige qu'elle soit.

Je me dois, bien entendu, de remercier vivement et tout particulièrement la Secrétaire générale adjointe, Mme Sorensen, pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli durant l'année écoulée. Je sais que nous pouvons tous compter qu'elle poursuivra sa tâche avec encore plus de dynamisme et de succès à mesure que nous nous rapprochons du cinquantième anniversaire. Nous remercions aussi ses collaborateurs qui, bien qu'étant peu nombreux, l'ont cependant secondée efficacement dans sa tâche.

Je tiens à remercier également ceux qui ont pris la parole dans le débat d'aujourd'hui. Je pense qu'il est clairement apparu aujourd'hui qu'il existe, au sein de l'Organisation, un profond sentiment de l'importance de ce que nous sommes en train de préparer et que nous estimons être beaucoup plus qu'une simple réflexion sur le passé, sur le grand âge d'un demi siècle atteint par l'Organisation, mais plutôt une possibilité pour nous de déterminer l'avenir auquel nous aspirons tant pour l'Organisation et pour chacun d'entre nous en tant que représentants des peuples qui nous ont délégués ici.

Nous entrons, bien sûr, dans la dernière phase de nos activités. Il nous faut mettre la dernière main au travail de commémoration, d'éducation et de célébration, de façon à pouvoir, d'ici quelques mois, atteindre le monde, particulièrement les jeunes, et leur apporter le message de l'heureux achèvement des 50 années d'existence de l'Organisation, souvent dans des conditions difficiles, et, chose plus importante encore, la vision d'une vie future pour l'Organisation, réorientée vers le bien-être des populations du monde entier.

Dans ce contexte, l'autre tâche importante que nous devons achever dans les prochains mois est de rédiger la déclaration de 1995. J'espère bien entendu — et je sais que cet espoir est partagé par tous — que cette déclaration apparaîtra aux yeux de tous ceux qui attendent tellement de l'Organisation, comme un phare éclairant la voie nouvelle qu'elle empruntera dans les années à venir.

En ma qualité de Président, je remercie tous les membres et leur recommande les deux projets de résolution qui figurent dans le rapport. Je me réjouis par avance de travailler avec tous les membres dans les prochains mois, alors que s'achève l'important travail consacré à la préparation du cinquantième anniversaire de l'ONU.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude pour les efforts du Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Richard Butler, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Comité et nos remerciements à l'Ambassadeur Lucille Mai, le Rapporteur du Comité. Qu'il me soit permis également de remercier Mme Gillian Sorensen, la Secrétaire générale adjointe et l'équipe qui la seconde dans les efforts précieux qu'elle déploie pour que

les activités du Comité préparatoire soient couronnées de succès et pour fournir les conditions appropriées, à la fois au sein et à l'extérieur du système de l'ONU, en vue du succès de la commémoration qui reflétera l'importance de cet événement.

L'Organisation des Nations Unies, qui a connu de nombreux changements, tant dans sa forme que dans son fond, constitue à l'heure actuelle l'Organisation internationale dans laquelle les États et les peuples du monde ont placé leurs espoirs de paix et de sécurité, pour éviter les guerres et les catastrophes, pour assurer une vie économique prospère pour nous tous plutôt que pour quelques-uns seulement, et pour créer un ordre mondial fondé sur le respect de la loi et de la démocratie.

En ce qui nous concerne, peuple palestinien, l'Organisation des Nations Unies, en plus de ce qui précède, symbolise aussi la cause palestinienne. En termes de temps, l'ONU s'occupe de la cause palestinienne depuis l'origine de l'Organisation et en termes de fond, ce sont les Nations Unies qui ont mis fin au mandat de la Palestine et l'ont divisée en deux États. Il est donc très difficile de faire la distinction entre l'ONU et la cause palestinienne. D'où la responsabilité que doit conserver l'ONU envers la cause palestinienne, aux niveaux juridique, moral et politique, jusqu'à ce que cette cause soit réellement réglée et que la paix générale et permanente soit rétablie au Moyen-Orient.

L'Ambassadeur d'Israël s'est référé devant ce Comité à deux très importantes résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours des premières années de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. Nous convenons avec lui de l'importance de ces deux résolutions mais ne sommes pas d'accord en ce qui concerne leur signification. La première est la résolution 181 (1947) qui a divisé la Palestine en un État juif et un État arabe. L'État juif a été créé sur une base *de jure* de cette division, alors que l'État arabe ne l'a pas encore été. Il incombe donc à la communauté internationale dans son ensemble de continuer d'oeuvrer à la création de cet État afin d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. La seconde est la résolution 272 (1949) par laquelle Israël est accepté en tant qu'État Membre de l'ONU en 1949. Il faut rappeler ici que tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont adopté la résolution positive concernant cette admission, à la lumière d'engagements officiellement pris par Israël d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 194 (1948), qui stipule, entre autres, le retour des réfugiés palestiniens ou leur dédommagement. Cela ne s'est pas encore produit. Une fois encore, c'est le devoir de la communauté internationale

dans son ensemble de continuer d'oeuvrer afin de rendre leurs droits aux réfugiés palestiniens.

Parler de résolutions antérieures de l'Organisation des Nations Unies comme si le monde entier avait tort et un seul État avait raison est non seulement inexact, mais ne sert pas notre action commune à l'avenir. Le monde a changé et la situation au Moyen-Orient a changé. Heureusement, la position israélienne a changé elle aussi, parallèlement au changement d'attitude palestinienne. Tout cela s'est combiné pour amener des changements positifs dans les résolutions des Nations Unies. Nous avons travaillé par le passé et nous travaillerons à l'avenir pour veiller à ce que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies soient en harmonie avec la réalité, particulièrement avec les changements positifs qui sont intervenus et continuent d'intervenir. Ce faisant, nous devons être suffisamment réalistes pour reconnaître que la voie vers une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient est encore longue. Nous devons également tenir compte des principes inscrits dans le droit international, dans le droit humanitaire international et dans la Charte des Nations Unies. Le fait que le processus de paix a démarré ne doit pas signifier la fin, mais plutôt le début de nos travaux.

La Palestine attache une grande importance au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à l'application des mesures adoptées par l'Assemblée en vertu de la résolution 48/215 B du 26 mai 1994 à la Palestine en sa qualité d'observateur. Nous remercions les États Membres de s'être prononcés en faveur de cette question comme il ressort du rapport du Comité préparatoire et espérons qu'elle sera strictement appliquée.

Nous tenons en particulier à remercier les États membres du Mouvement des pays non alignés et son Président, l'Indonésie, et à rendre hommage au pays hôte, les États-Unis d'Amérique, qui a permis que l'on aboutisse à un consensus sur les mesures qu'il convient de prendre.

Nous assumerons notre part du travail sérieux lié aux préparatifs du cinquantième anniversaire de l'ONU et veillerons à ce que tous les segments de notre peuple y participent. Nous nous efforcerons également de garantir la justice pour notre peuple et d'apporter la paix à toute la région du Moyen-Orient, une paix véritable, à l'abri de la guerre et de l'affrontement, une paix fondée sur la coexistence, la tolérance et la prospérité. Nous souhaitons que cette paix règne dans le monde entier. Nous prions Dieu

afin que le cinquantième anniversaire de l'ONU nous permette d'avancer à grands pas vers cet objectif.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous allons maintenant examiner les deux projets de résolution dont le texte figure au paragraphe 34 du rapport (A/49/48) du Comité préparatoire.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Perlifiev** (Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de tutelle) (*interprétation de l'anglais*) : Aux termes du projet de résolution II, qui figure dans le document A/49/48, l'Assemblée générale déciderait, entre autres, que le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire devrait poursuivre ses travaux et faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, et/ou pendant la quarante-neuvième session, si besoin est.

On estime à 24 le nombre de séances que le Comité préparatoire devrait tenir en 1995, ces séances devant s'ajouter au calendrier des conférences et des séances. On suppose que les séances prévues en 1995 pourront nécessiter des services d'interprétation et de traduction en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe et en espagnol.

On ne pourra juger de la nécessité de renforcer la capacité permanente de l'Organisation par une aide temporaire qu'à la lumière du calendrier des conférences pour 1994-1995. Cependant, des dispositions figurent dans la section 25 du budget-programme proposé pour 1994-1995 non seulement au sujet des séances programmées au moment de la préparation du budget, mais aussi des séances qui seraient autorisées par la suite, à condition que le nombre et la répartition des séances et des conférences soient compatibles avec ce qui s'est fait dans ce domaine ces dernières années.

Par conséquent, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution II, aucune ouverture de crédit ne serait nécessaire en vertu de la section 25 du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution I, intitulé «Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies», qui figure au paragraphe 34 du rapport (A/49/48) du Comité préparatoire.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution I?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 49/11).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution II, intitulé «Travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies», qui figure également au paragraphe 34 du rapport (A/49/48) du Comité préparatoire.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution II?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 49/12).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 44 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 35.*